



**Établissement public interdépartemental
Yvelines / Hauts-de-Seine
Rapport d'activité 2025**



ÉDITO

2025 : Consolider l'innovation interdépartementale au service des territoires et des habitants

L'année 2025 marque une étape structurante pour la coopération entre les Départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine. Neuf ans après la création de l'Établissement public interdépartemental 78/92, l'ambition initiale se confirme : construire une action publique plus efficace, plus lisible et plus solidaire, fondée sur la mutualisation des expertises et l'innovation institutionnelle.

Dans un contexte économique et financier particulièrement contraint pour les collectivités locales, l'EPI a su accompagner la transformation majeure de son organisation, tout en garantissant la continuité et la qualité du service public. L'année écoulée est en effet marquée par la montée en puissance des syndicats mixtes ouverts Seine et Yvelines Voirie et Seine et Yvelines Archéologie, qui ont repris les compétences opérationnelles historiquement portées par l'EPI. Ces évolutions illustrent la volonté partagée des deux Départements de pérenniser des mutualisations efficaces et d'en élargir progressivement les bénéfices au bloc communal.

Dans le champ des solidarités, le Service interdépartemental des agréments et des adoptions poursuit un engagement essentiel, au croisement des enjeux sociaux, juridiques et humains. Face à l'évolution profonde de l'adoption, l'action conduite repose sur un accompagnement renforcé des familles, une exigence accrue dans l'évaluation des projets et une mobilisation constante en faveur de l'intérêt supérieur de l'enfant. Les résultats obtenus, notamment en matière de repérage du délaissement parental et d'adoptions nationales, confirment la pertinence de cette approche mutualisée.

Au-delà de l'EPI, l'année 2025 témoigne de la vitalité des structures interdépartementales créées à l'initiative des deux Départements. Aménagement, numérique, environnement, insertion, autonomie : ces opérateurs publics démontrent leur capacité à proposer des solutions concrètes, innovantes et adaptées aux besoins des territoires. Qu'il s'agisse de transition écologique, de transformation numérique, d'insertion professionnelle ou d'accompagnement du vieillissement, l'action interdépartementale s'affirme comme un levier puissant au service des politiques publiques.

Enfin, 2025 se distingue par une maîtrise rigoureuse des équilibres financiers de l'EPI. La diminution des dépenses et des effectifs, consécutive aux transferts de compétences, a permis d'assurer le fonctionnement de l'établissement sans appel à contribution des Départements.

L'action interdépartementale constitue plus que jamais un outil au service de l'intérêt général, capable de conjuguer performance publique, solidarité territoriale et anticipation des transitions.

Georges Siffredi

Président de l'EPI

Président du Département des Hauts-de-Seine

Pierre Bédier

Vice-Président de l'EPI

Président du Département des Yvelines



I. LE DÉVELOPPEMENT DES MISSIONS SE POURSUIT SUR LES TROIS POLITIQUES D'INTÉRÊT INTERDÉPARTEMENTAL	4
A. Initialement confiées à l'EPI 78/92, les missions d'exploitation, d'entretien et de maintenance des routes départementales ont été transférées, depuis le 1 ^{er} janvier 2025, au syndicat mixte ouvert Seine et Yvelines Voirie	4
B. Le service interdépartemental des Agréments et des Adoptions poursuit son engagement afin d'accompagner au mieux les familles, dans un contexte d'évolution du profil des enfants adoptables	12
C. Le Syndicat mixte d'archéologie a poursuivi le développement et la valorisation de ses activités, notamment de recherche, dans un contexte de ralentissement des opérations d'aménagement	18
D. Les dépenses de l'EPI diminuent en lien avec la création des syndicats mixtes de l'archéologie ainsi que de la voirie	21
II. LES STRUCTURES INTERDÉPARTEMENTALES DÉVELOPPENT L'OFFRE DE SERVICES À DESTINATION DES USAGERS ET DES TERRITOIRES.....	22
A. Malgré un contexte macroéconomique difficile, CITALLIOS confirme la solidité de son modèle basé sur l'accompagnement des collectivités locales et la diversification de ses activités	22
B. La contribution au Fonds de Solidarité Interdépartemental d'Investissement (FS2I) n'a pas été renouvelée, cette année, dans le contexte financier contraint des départements	23
C. Seine-et-Yvelines Numérique confirme son rôle d'opérateur public interdépartemental au service des collectivités des Hauts-de-Seine et des Yvelines, en proposant des solutions numériques concrètes, mutualisées et adaptées aux besoins des territoires	24
D. Seine et Yvelines Environnement a développé son accompagnement destiné à anticiper les enjeux environnementaux et paysagers des projets d'aménagement des collectivités	25
III. LES CONVERGENCES DE POLITIQUES SE SONT POURSUIVIES SUR LES POLITIQUES SOCIALES ET LA COMMANDE PUBLIQUE	28
A. Les convergences initiées dans le domaine de la petite enfance, de l'autonomie et de l'insertion se sont développées	28
B. La mise en œuvre des actions issues du Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER) s'est poursuivie en 2025	37

I. Le développement des missions se poursuit sur les trois politiques d'intérêt interdépartemental

Depuis la création de l'Établissement public interdépartemental Yvelines/ Hauts-de-Seine, le 5 février 2016, les deux Départements ont souhaité poursuivre des missions, ainsi que des projets d'intérêt interdépartemental, dans les trois champs de politiques publiques suivants :

- L'entretien et l'exploitation du réseau routier départemental, dont les missions ont été reprises par le Syndicat mixte ouvert Seine et Yvelines Voirie, opérationnel depuis le 1^{er} janvier 2025.
- L'adoption.
- L'archéologie préventive, dont les missions ont été reprises par le Syndicat mixte ouvert Seine et Yvelines Archéologie, opérationnel depuis le 1^{er} octobre 2023.

A. Initialement confiées à l'EPI 78/92, les missions d'exploitation, d'entretien et de maintenance des routes départementales ont été transférées, depuis le 1^{er} janvier 2025, au syndicat mixte ouvert Seine et Yvelines Voirie :

Les Départements des Yvelines et des Hauts de Seine confirment leur volonté de pérenniser une mutualisation qui a démontré son efficacité.

La création administrative du syndicat mixte ouvert a été concrétisée le 25 octobre 2024 par arrêté préfectoral, permettant la bascule opérationnelle dès 2025. Les 234 collaborateurs et les plus de 150 marchés ont notamment été transférés dans d'excellentes conditions, sans aucun impact sur la réactivité et la qualité de service.

Cette nouvelle structure a également pour objectif de porter une politique publique de ces départements membres auprès du bloc local. En effet, Seine et Yvelines Voirie (SYV) travaille sur l'ouverture d'une offre de prestations pour les communes et les agglomérations du territoire. A partir du 1^{er} janvier 2026, SYV ouvrira donc ses portes à de nouveaux membres.

2025 est à la fois une continuité de service des missions précédentes, une année d'installation opérationnelle pour ce nouvel opérateur, et une année de préparation aux enjeux 2026 d'ouverture de l'offre aux communes.

Un métier exigeant

Les agents de SYV œuvrent à la mise en sécurité pour les usagers de la route par tout temps, nuit et jour, 365 jours par an.

En urgence, ils sont mobilisés en cas d'accidents, pour lutter contre les intempéries, en prévention, pour saler les routes, la nuit, en période hivernale, en curatif pour déneiger, pour dégager les arbres et branches cassées par les tempêtes, pour baliser et effectuer des déviations d'urgence en cas d'inondations.

Au printemps et en été, lorsque les températures le permettent, ils effectuent des **campagnes de réparation localisée de chaussées** pour maintenir l'état du



CHIFFRES CLÉS

- **234 agents répartis** sur 5 services et 12 centres d'entretien et d'exploitation ;
- **1 910 km de routes** départementales ;
- **994 ouvrages d'art** ;
- **1 051 carrefours** gérés se répartissant en 710 carrefours dans le 92 et 341 dans le 78
- **3 900 points lumineux**
- **24 000 arbres** d'alignement
- **Dépenses en 2025 :**
 - Réalisé fonctionnement SMO : 11,44 M€
 - Réalisé investissement CD 92 : 18,62 M€
 - Réalisé investissement CD 78 : 15,74 M€

Les routes sont des infrastructures clés de notre territoire qui permettent au quotidien le déplacement des personnes et des marchandises à l'intérieur de nos deux départements, et l'accès à la capitale.

La mission d'exploitation et d'entretien de ce réseau de près de 2000 km est par conséquent un enjeu majeur et quotidien pour que les automobilistes, les bus de transport en commun, les camionnettes d'artisans, les poids lourds de livraison, mais aussi les vélos et les piétons, puissent circuler.

réseau routier, palier à l'usure et à la création de nids de poules. Ces actions sont capitales non seulement pour la sécurité routière mais également pour la conservation du patrimoine. La baisse des investissements sur le renouvellement des chaussées entraîne un renforcement de ces moyens de fonctionnement. La saison est également dédiée **au nettoyage et à l'entretien des abords** avec des campagnes de fauchage, de curage de fossés, d'élagage et d'entretien du patrimoine arboricole des Yvelines, le long des routes hors agglomération. La mission d'exploitation est aussi **une clé de réussite des événements sportifs** qui se déroulent chaque année sur les routes des deux Départements, notamment les événements cyclistes du Paris-Nice et du Tour de France.

Des expertises précieuses

Seine et Yvelines Voirie possède un Centre d'expertise mutualisé lui conférant un haut niveau technique sur des thématiques à forts enjeux :

- La **sécurité routière** ;
- Le diagnostic et la cartographie de **l'état des chaussées, les renforcements des couches de roulement et structures** ;
- Les **ouvrages d'art** ;
- La **gestion du trafic** avec notamment son PC SITER pilotant les **carrefours à feux** d'axes clés du territoire ;
- **Les études et la conduite d'opération des travaux d'investissements** récurrents des deux Départements : améliorations des équipements, sécurité routière, renforcement des chaussées, réhabilitation des ouvrages d'arts, liaisons douces.

2025	CD78	CD92
Sécurité routière	1.13 M€	0.87 M€
Amélioration des équipements – Signalisation récurrente	1.13 M€	0.23 M€
Renforcement des chaussées et Ouvrages d'art	7.88 M€	7.23 M€
Opérations spécifiques – participation extérieure (RD 65 – Mantes-la-Ville)	2.92 M€	
Opérations spécifiques Ouvrages d'art (Pont de Sèvres – pont de Triel)	0.32 M€	7.38 M€
Divers Ouvrages d'arts		2.31 M€



VH Chargement sel.

L'impact des intempéries

Le métier d'exploitation de la voirie est soumis aux variations de la météo avec une mobilisation des agents pour sécuriser l'ensemble du réseau routier départemental, nuit et jour.

L'hiver 2025, malgré des températures globalement douces, a été marqué par des épisodes neigeux sur lesquels les agents de la voirie sont intervenus permettant la remise en circulation au matin.

L'automne 2025 restera également marqué par des épisodes d'intempérie précoces nécessitant des besoins d'interventions curatives afin de répondre aux enjeux de déplacement et de sécurité des usagers.

Ainsi, outre des alertes neige et verglas sur les deux départements, des épisodes de vents violents ont généré des chutes de branches et d'arbres sur la partie ouest du territoire yvelinois.

CHIFFRES CLÉS 2025 SYV :

- Interventions : **625**
- Tonnage de sel utilisé : **2 367 tonnes**



Inondation.

Interventions d'urgence en cas d'accidents et sécurité routière

Au quotidien, les agents sont également en première ligne lors d'un accident de la route pour baliser, nettoyer la chaussée, et la remettre en sécurité.

Cette mission quotidienne répond à deux objectifs :

- Assurer au quotidien la circulation en toute sécurité de tous les usagers de la route.
- Veiller à la pérennité du patrimoine public.

Ainsi 95 interventions ont été recensées en 2025 avec de nombreuses sorties réalisées hors cycle de travail [de nuit ou week-end], 91 sorties préventives et 4 sorties curatives [Yvelines].

En complément, les équipes travaillent sur des opérations d'aménagement ou de remise à niveau d'équipements nécessaires pour améliorer la sécurité routière sur le réseau routier.

L'enjeu de sécurité routière



Seine et Yvelines Voirie a poursuivi le travail d'analyse et de diagnostic des circulations sur le réseau routier départemental au travers de l'Observatoire de la sécurité.

Ce travail mené sur la base des informations transmises par les forces de l'ordre permet d'identifier les enjeux et de s'insérer dans l'actualisation du document général d'orientation (DGO 2023-2027) décliné par les services de l'État à l'échelon départemental.

Les priorités d'action retenues par les Départements sont identifiées selon différents critères faisant l'objet de diagnostics établis sur les bases de données multiformes :

- Accidentologie ;
- Signalement de communes, d'usagers ou des forces de l'ordre ;

- Identification d'anomalies (aménagement, dysfonctionnements, mauvaise prise en compte d'exigences techniques, évolutions normatives) ;
- Étude des comportements d'usagers.

Des programmes d'interventions sont proposés annuellement aux Départements afin de répondre aux problèmes d'aménagement, aux difficultés de perception de la voie, ainsi qu'à l'amélioration de la prise en compte de toutes catégories d'usagers.

Les principales opérations menées en 2025 sont les suivantes :

- Aménagement d'une traversée piétonne protégée par feux sur la RD 307 au Chesnay-Rocquencourt ;
- Sécurisation de carrefour RD 2 à Vernouillet ;
- Réaménagement d'un carrefour sur la RD 407 à Ville d'Avray ;
- Sécurisation du carrefour avec la rue Lakanal sur la RD 74 entre Sceaux et Bourg-la-Reine ;
- Aménagement du carrefour sur la RD 9 avec l'avenue Bourgain à Courbevoie ;
- Aménagement cyclable RD 7 à Puteaux ;
- Mise en conformité de la signalisation des virages de la RD 149 sur une section hors agglomération de la commune de Senlis ;
- Sécurisation de débouchés de chemins de randonnées sur la RD 24 et RD 91 à Cernay-la-Ville.

Entretien des routes, un travail minutieux pour consolider le patrimoine



Techniques palliatives.

Afin de mener à bien et d'optimiser les investissements nécessaires, un travail préparatoire est effectué par les équipes sur la base d'auscultations et de relevés terrain (état des chaussées, usure des équipements). Ces interventions s'appuient sur des relevés de dégradations visuelles avec un opérateur à haut rendement et une technologie de programmation permettant de cibler l'effort d'intervention sur les



Techniques palliatives.

zones les plus dégradées selon des modalités optimisées.

Dans les Hauts-de-Seine, les campagnes d'auscultation portent chaque année sur environ les deux tiers du réseau routier, soit 332 km.

Dans les Yvelines, l'ensemble du réseau routier, représentant 1 575 km, fait l'objet d'une auscultation complète tous les deux ans.

Ce diagnostic détaillé du patrimoine routier permet d'attribuer une note de l'état des chaussées et d'établir la programmation pluriannuelle des interventions.

En 2025, les opérations de rénovation de chaussées ont permis d'intervenir largement sur le réseau routier.

Dans les Hauts-de-Seine, 43 opérations ont été réalisées, représentant 15 km de chaussées rénovées. Ces travaux ont intégré une démarche environnementale avec 31 % d'agrégats issus de matériaux recyclés et 45 % d'enrobés tièdes utilisés.

Dans les Yvelines, 25 opérations ont été menées, permettant la rénovation de 31 km de chaussées. Parmi ces interventions, 20 % ont été réalisées en technique de coulées à froid. Les travaux ont également mobilisé 26 % d'agrégats recyclés et 51 % d'enrobés tièdes.

Au-delà de ces opérations structurantes, une maintenance quotidienne du réseau est assurée grâce à des interventions localisées, visant à garantir la sécurité des usagers et à préserver le niveau de service des infrastructures.

Pour optimiser les conditions de réparation et adapter les interventions aux besoins du terrain, différentes techniques sont mises en œuvre, notamment : le pontage de fissures, le point-à-temps automatique, l'enrobé projeté et les reprises localisées de chaussée.



RD912, Plaisir.

Un patrimoine arboricole dense et fragile

La gestion des arbres diffère selon les territoires. Dans le Département des Hauts-de-Seine, elle relève directement de la Direction de la Nature et des Paysages, tandis que dans les Yvelines, l'entretien courant, les plantations, ainsi que le suivi patrimonial, sont assurés par l'opérateur Seine et Yvelines Voirie.

Le réseau yvelinois constitue un patrimoine arboré dense et remarquable, composé d'environ 24 500 arbres répartis le long de 1 600 km de voirie, dont plus de la moitié en agglomération et l'autre en secteur hors agglomération.

Ce patrimoine, à forte valeur historique et paysagère, participe pleinement à l'identité des territoires traversés. Toutefois, certains alignements présentent aujourd'hui un état phytosanitaire dégradé, nécessitant la mise en œuvre de politiques de régénération ambitieuses et écologiquement vertueuses.

Ces interventions doivent parfois être conduites en sites classés, impliquant des contraintes réglementaires et techniques supplémentaires dans la conception et la réalisation des aménagements.

CHIFFRES CLÉS

- Patrimoine départemental : **24 500 arbres**
- Audit annuel : **6 000 arbres/an**
- Essences principales : platanes, tilleuls, érables, peupliers, marronniers.

Préparer la fête sur les routes

Chaque année, les Départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine sont traversés par la dernière étape du tour de France.

Le Département des Yvelines organise le Village Départ de cette épreuve et accueille également la 1^{ère} étape du Paris-Nice.

Dans ce cadre, les équipes de Seine et Yvelines Voirie apportent l'assistance nécessaire aux organisateurs, aux préfetures et forces de l'ordre afin de mettre au point les conditions d'intervention et adapter les restrictions de circulation nécessaires.

Outre cette mobilisation, un travail de remise en état préparatoire des routes départementales empruntées par les épreuves s'avère nécessaire afin d'offrir les meilleures conditions aux coureurs et spectateurs le long du parcours.

Du 7 au 9 mars 2026, le Département des Yvelines accueille la 84^e édition de Paris-Nice, « la course au soleil ».



84^e édition de Paris-Nice, « la course au soleil ».

Les festivités débuteront le samedi 7 mars à Achères, avant le départ de la 1^{ère} étape le dimanche 8 mars entre Achères et Carrières-sous-Poissy.

Le lundi 9 mars, la 2^e étape s'élancera d'Épône en direction de Montargis. Trois jours d'animation et de rayonnement sportif pour un événement cycliste international au cœur du territoire yvelinois.

Des expertises de haut niveau :



Pont de Sèvres



Pont de Sèvres



Pont de Sèvres

Ouvrages d'art

L'année 2025 aura été marquée par 2 opérations emblématiques :

- La fin de la rénovation du pont de Sèvres [RD 910] : 22,1 M€ avec en particulier une remise à neuf de pièces portantes, changement des appareils d'appui, remise en peinture.

L'opération s'est accompagnée d'une rénovation des superstructures en partie supérieure (chaussée, joints, équipements).

- La poursuite des investigations et réparations sur l'ancien pont de Triel [RD2].

La câblerie a fait l'objet d'une inspection ainsi que les dispositifs d'ancrage sur culée. En parallèle, des rénovations de parties dégradées ont été engagées.



Pont de Triel-sur-Seine, éléments corrodés.



Pont de Triel-sur-Seine, éléments corrodés.

Gestion du trafic

Parmi les actions menées en 2025 figurent en particulier :

- L'engagement de l'opération de rénovation du poste SITER, PC dédié à la régulation des feux tricolores sur les axes structurants départementaux.

En particulier, la rénovation des écrans, une amélioration des protections en matière de cybersécurité et un renforcement de la capacité des serveurs ont été menés.



Siter avant rénovation.



Siter après rénovation.

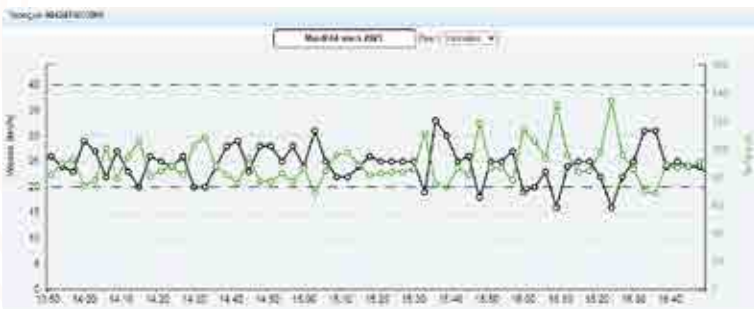


Visualisation de l'état de congestion via FCD - © CD92

- L'utilisation de données issues de véhicules connectés afin d'améliorer la connaissance du trafic (vitesse, temps de parcours).

Cette nouvelle source de données contribue à optimiser la gestion des feux tricolores ainsi que l'information dédiée aux usagers via les panneaux dynamiques implantés sur le réseau routier.

- Des expérimentations ont également été menées en laboratoire au niveau du PC Siter afin de coupler ce type de données avec des applicatifs basés sur l'IA, développés par des start-ups franciliennes.



Extrait de vitesse et temps de parcours obtenus via FCD - © CD92



Modem Wisp permettant le contrôle des feux par l'IA

Conduite d'opérations

Les équipes de Seine et Yvelines Voirie interviennent dans la conduite d'opérations sur le domaine public départemental répondant à des enjeux partagés avec d'autres collectivités.

Ainsi en 2025, deux opérations principales ont été menées sur le territoire yvelinois :

- La requalification de l'avenue Jean Jaurès (RD 65) portée par la communauté urbaine (Grand Paris Seine et Oise) et la commune de Mantes-la-Ville. - Montant 3,5 M€.

L'opération a consisté en enfouir les réseaux aériens, renforcer et requalifier la voirie avec une amélioration de l'accessibilité des piétons, créer des places traversantes et rénover des feux tricolores.

- Aménagement de l'accès au cimetière et l'entrée de ville sur la RD 91 portée par la commune de Voisins-le-Bretonneux – Montant 0,185 M€.



RD65 Mantes-la-jolie avant rénovation.

RD65 Mantes-la-jolie après rénovation.



RD91 Voisins-le-Bretonneux.



© GettyImages

B. Le service interdépartemental des Agréments et des Adoptions poursuit son engagement afin d'accompagner au mieux les familles, dans un contexte d'évolution du profil des enfants adoptables

Les Départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine se sont organisés pour apporter une offre de service commune et modernisée permettant de mieux accompagner les familles dans un contexte de raréfaction des enfants susceptibles d'être adoptés, par la création d'un service interdépartemental des Agréments et des Adoptions (SIAA) au 1^{er} janvier 2017.

Le 21 février 2022, le Parlement a adopté une loi relative à l'adoption qui a modifié plusieurs dispositions encadrant le parcours de demande d'un agrément en vue d'adoption d'une part (définition d'un écart d'âge maximum de 50 ans entre l'adoptant et l'adopté), obligation d'une formation préalable à toute demande d'agrément, mais également, d'autre part, le parcours de vie des enfants Pupilles de l'État (notamment obligation de la réalisation d'un bilan médico-psychosocial dès l'entrée dans le statut).

Le Service interdépartemental est en lien avec la Direction générale de la cohésion sociale dans le cadre de la mise en œuvre de la loi, encore dans l'attente de certains décrets d'application, mais également dans le cadre de groupes de travail sur la mise à jour de la Base de données nationale adoption (BDNA), outil informatique rendu obligatoire pour les Départements, par la loi, afin de permettre une mutualisation des informations concernant les titulaires d'un agrément (dans le respect du RGPD) et de contribuer à fluidifier la recherche de famille en France pour un enfant avec un projet d'adoption particulier.

Par ailleurs, la forte diminution de l'adoption internationale depuis la crise sanitaire en 2020 perdure et se cumule avec les effets de la loi du 21 février 2022, qui rend illégales les adoptions internationales menées sans opérateur, ce qui réduit à 19 la liste des pays dans lesquels les candidats peuvent engager des démarches, contre 27 avant l'adoption de la loi. Il est à souligner une suspension temporaire de l'adoption au Vietnam (arrêté du 5 mars 2026) pour une durée d'un an.

En parallèle, le profil des enfants concernés par un projet d'adoption évolue et ils sont en majorité à besoins spécifiques, du fait de leur âge (au-delà de 6 ans) et/ou porteurs de troubles ayant un impact sur leur quotidien. Les modalités d'évaluation et d'accompagnement des candidats dans leur projet d'adoption ont été ajustées pour permettre de rapprocher les projets parentaux des besoins des enfants et maximiser les chances de trouver pour chaque enfant, avec un projet d'adoption, des candidats préparés et solides.

Dans les Hauts-de-Seine et les Yvelines, le travail de repérage des enfants nécessitant une évaluation de leur statut juridique, permettant de les faire entrer dans le statut de Pupille, a également continué à porter ses fruits. La Responsable du SIAA siège au sein de chacune des CESSEC des deux Départements.

Par ailleurs, l'année en cours constitue également un temps fort pour le service avec l'arrivée d'une nouvelle direction au sein du SIAA, qui souhaite poursuivre le travail pleinement engagé sur le terrain, consolider la dynamique engagée et renforcer les liens avec les partenaires institutionnels. Dans cette continuité, il est prévu d'aller à la rencontre des professionnels de la protection de l'enfance afin de mieux les informer sur les conditions d'entrée de l'enfant dans le statut de pupille, et de communiquer plus largement sur les missions du service en lien avec la CESSEC. Cette démarche vise à favoriser une compréhension partagée des enjeux juridiques, à sécuriser le parcours des enfants et à améliorer le repérage précoce des situations susceptibles d'être soumises à une évaluation de leur statut.

Ce travail de lien et de repérage, s'il permet une identification plus précoce des mineurs susceptibles d'entrer dans le statut de pupille, implique également la réalisation d'évaluations sociales et psychologiques en vue de l'agrément. Celles-ci doivent être menées en cohérence avec les évolutions actuelles de l'adoption, nécessitant des candidats mieux informés, préparés

et accompagnés tout au long du processus. Cette exigence concourt à garantir une adéquation optimale entre les besoins spécifiques des enfants et les capacités d'accueil et d'accompagnement des futurs parents adoptifs.

L'évaluation et l'accompagnement des agréments et des kafalas

En 2025, 9 réunions d'information collectives, chacune ouverte aux Alto-séquanais et aux Yvelinois, ont réuni 554 participants représentant 340 dossiers potentiels (215 Alto-Séquanais et 125 Yvelinois), soit une augmentation de 8,6% par rapport à 2024, alors même que le nombre d'enfants adoptables reste faible. Ce phénomène, qui peut sembler paradoxal, pourrait s'expliquer par plusieurs dynamiques complémentaires.

Elles s'expliquent à la fois par une meilleure connaissance du dispositif d'adoption nationale, par le report de nombreux candidats depuis l'adoption internationale en forte diminution, et par une évolution sociétale conduisant davantage de personnes à s'interroger sur un projet parental adoptif. La réunion d'information constituant une porte d'entrée incontournable, elle concentre également un volume croissant de candidats en réflexion.

Ce temps de présentation du contexte de l'adoption nationale et internationale est la première étape obligatoire pour tout candidat à l'agrément avant l'enregistrement de sa demande. La loi de 2022 prévoit que ce préalable à toute demande d'agrément devienne une formation et non plus une information. Un travail s'est engagé courant 2025 avec la Direction générale de la cohésion sociale afin de définir les modalités de cette formation.

À l'issue de ces réunions, 134 dossiers de demande d'agrément en vue d'une adoption ont été ouverts au sein du service : 74 par des Alto-Séquanais et 60 par des Yvelinois.

Au global, le nombre de demandes d'agrément a augmenté de 4,7% par rapport à 2024, en augmentation de la même façon pour les Hauts-de-Seine que pour les Yvelines. Ce contexte confirme l'importance de maintenir une information transparente, un accompagnement rigoureux et des évaluations adaptées aux besoins des enfants, dont le nombre demeure limité. Au cours de l'année, 62 agréments en vue d'adoption ont été délivrés, dont 37 par le Président du Conseil

départemental des Hauts-de-Seine, et 25 par le Président du Conseil départemental des Yvelines.

Sur la période, 20 candidats se sont vu délivrer une décision de refus d'agrément (13 % des décisions, 16 Hauts-de-Seine et 4 Yvelines), contre 35 l'année précédente (21 % des décisions, 21 Hauts-de-Seine, 14 Yvelines). Le nombre de refus peut être analysé comme le résultat d'un ensemble de facteurs structurels et qualitatifs, qui ne traduisent pas une sévérité accrue, mais plutôt une meilleure adéquation entre le profil des candidats et les besoins réels des enfants adoptables.

Depuis 2025, les candidats sont informés, en amont de la transmission de leurs rapports d'évaluation, lorsque ceux-ci sont défavorables afin qu'ils puissent se préparer à leur lecture. Il leur est également proposé un temps d'échange avec la cheffe de service ou la responsable d'équipe psycho-sociale, visant à expliciter les motifs des avis défavorables et éclairer le candidat sur les différentes possibilités qui lui sont ouvertes pour la suite. Une majorité de candidats concernés se sont saisis de cette proposition. Une majorité de ces candidats ont ensuite décidé de demander une nouvelle évaluation, qui aboutit, pour certains, à un avis favorable.

Au 31 décembre 2025, le Service interdépartemental comptait 413 candidats détenteurs d'un agrément valide, célibataires ou en couple (221 alto-Séquanais et 192 yvelinois), soit 6,4 % de moins qu'au 31 décembre 2023.



© GettyImages

Une offre de service après la délivrance de l'agrément

Le service propose un accompagnement après obtention de l'agrément, dont les modalités, tant sur les plans administratifs que socio-éducatifs ont été revues en 2022-2023.

Des réunions thématiques centrées sur les enfants Pupilles de l'État

Depuis avril 2023, des réunions thématiques sont systématiquement proposées aux candidats titulaires d'un agrément. Elles ont pour objectif de présenter très concrètement aux candidats les différentes modalités d'entrée dans le statut de Pupille de l'État (délaissement parental, remise volontaire par le parent, orphelinage, accouchement dans le secret), de leur décrire le parcours de vie et les besoins particuliers d'un enfant pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance, ainsi que les enjeux lors de leurs éventuelles consultations de dossier afin d'accéder à leurs origines.

Ces réunions sont plébiscitées par les candidats, qui y trouvent de la visibilité sur ce que vit un enfant avant d'être adoptable et sur la réalité de l'accompagnement, ce qui peut amener certains à modifier leur agrément pour l'ouvrir sereinement à un enfant plus âgé qu'initialement, et permettre de maximiser les chances de trouver une famille adoptive solide, pour chaque enfant, avec un projet d'adoption.

En 2025, 20 réunions sur ces thèmes (6 sur le statut de Pupille animées par la Responsable d'équipe psycho-

sociale ; 6 sur le parcours de vie de l'enfant à l'ASE animées par un binôme de référents socio-éducatifs ; et 6 sur le contenu du dossier animées par un binôme référent socio-éducatif / psychologue), ont été organisées et ont réuni 260 candidats titulaires d'un agrément. Le nombre de participants est en baisse sensible par rapport à 2023. Cette diminution s'explique principalement par le fait que 2023 constituait l'année de lancement du dispositif : la mise en place de ces réunions avait alors mobilisé la quasi-totalité des candidats déjà titulaires d'un agrément, générant un volume exceptionnellement élevé de participants. En 2025, cet « effet de rattrapage » est arrivé à son terme. La participation s'est donc stabilisée sur un rythme plus régulier, correspondant essentiellement aux candidats ayant obtenu leur agrément au cours de l'année.

Un nouveau thème est en cours de finalisation, portant sur l'apparement, ce temps de rencontre entre l'enfant et son/ses futur(s) parents(s) adoptif(s). Ce sujet était plébiscité dans les questionnaires anonymes renseignés par les participants à l'issue de chacune des réunions. Cette nouvelle réunion sera proposée aux candidats d'ici la fin du premier semestre 2026. En complément, il apparaît pertinent d'envisager la mise en place d'ateliers fondés sur des témoignages de familles ayant concrétisé un projet d'adoption. Si de tels échanges existent déjà dans le cadre associatif, leur organisation au sein même du service permettrait d'offrir aux candidats un éclairage complémentaire, structuré et directement articulé avec les réalités des pupilles et des parcours locaux.

Un accompagnement à la préparation des démarches à l'international

Concernant l'accompagnement administratif, 11 candidats à l'adoption internationale ont été reçus par l'une des deux correspondantes départementales de l'Agence française de l'adoption (AFA) au sein du service interdépartemental, dans le cadre de leur mission d'information et d'appui à la constitution des dossiers (7 Hauts-de-Seine et 4 Yvelines).

Actualisation des projets au cours des 5 ans de validité de l'agrément

Dans le cadre des 5 ans de validité des agréments, 102 actualisations de projet (49 pour les Hauts-de-Seine et 53 pour les Yvelines) ont été réalisées, dans la continuité de celles réalisées en 2024. Ces entretiens (suivis d'un rapport) permettent d'actualiser les éléments



© GettyImages

d'information, et d'évaluation, du projet du candidat à la suite d'un changement majeur tels qu'une naissance, une séparation, l'arrivée d'un(e) conjoint(e), un déménagement, ou encore lorsque le candidat souhaite faire évoluer le profil de l'enfant qu'il désire adopter (âge, origine, état de santé).

Une actualisation est systématiquement menée avant la fin de la deuxième année de l'agrément du candidat (54 candidats rencontrés) qui répond à une obligation légale.

À compter de mi-2024, une actualisation annuelle aux 3 et 4 ans de l'agrément a été mise en place, afin de renforcer le suivi et la lisibilité du projet du candidat pour les instances devant décider du choix d'un parent adoptif pour un enfant.

Depuis cette même période, le service propose également un accompagnement spécifique, réalisé immédiatement après la délivrance de l'agrément, à destination des candidats ouverts à l'accueil d'un enfant de 2 ans ou plus porteur de troubles impactant son quotidien, ou d'un enfant de 5 ans ou plus. Cet accompagnement, fondé sur une intensification des entretiens avec le travailleur social, vise à mieux préparer ces candidats aux réalités des profils d'enfants adoptables aujourd'hui et à consolider la pertinence de leur projet. Depuis 2024, 47 candidats (26 Hauts-de-Seine et 21 Yvelines) ont ainsi bénéficié de cette actualisation ciblée, permettant de renforcer l'adéquation entre besoins des enfants et capacités des adoptants.

Cela renforce la capacité à repérer des candidats Alto-séquanais ou Yvelinois adaptés aux besoins des enfants Pupilles pour lesquels des projets d'adoption doivent être mis en place chaque année, au lieu de recourir à une recherche de candidats d'autres départements.

Évaluation des projets de kafalas

Le Service interdépartemental instruit également les demandes d'évaluation sociale dans le cadre des projets de Kafala, mesure s'assimilant à une délégation d'autorité parentale dans les pays prohibant l'adoption. En 2025, 23 évaluations ont été assurées (11 Hauts-de-Seine et 12 Yvelines), dont 17 à destination du Maroc et 6 de l'Algérie.

Depuis juin 2024, à la demande du Ministère de la Justice, département de l'entraide, du droit international

privé et européen (autorité centrale pour les kafalas marocaines), les évaluations des projets de kafala ne sont plus engagées à l'initiative des usagers.

Elles sont désormais réalisées exclusivement sur saisine du Ministère, après que les candidats aient effectué une démarche préalable au Maroc visant à identifier un enfant en vue de son accueil.

Cela a pour conséquence une diminution des évaluations réalisées (40 pour le Maroc en 2023 contre 31 en 2024 puis 17 en 2025).

Évaluation des enfants Pupilles de l'État

Le SIAA assure également la réalisation des bilans psycho-sociaux des enfants admis Pupilles de l'État, afin de préconiser au Conseil de famille l'orientation la plus adaptée à ses besoins : adoption, parrainage, maintien de placement...

Le Service interdépartemental assure la coordination des bilans médico-psycho-sociaux menés pour tous les enfants entrant dans le statut de Pupille de l'État, finalisés dans la majorité des situations dans les 6 mois suivant la demande du Conseil de famille en charge du suivi de l'enfant.

Les éléments sociaux sont transmis par le référent de l'enfant au sein de son lieu de placement et de son service gardien (Service départemental d'accueil familial principalement).

L'évaluation psychologique est assurée directement par les psychologues du SIAA, elle aboutit à une préconisation de projet de vie pour l'enfant, soumise à décision du Conseil de famille. Ce projet de vie, s'il n'est pas une adoption pour des raisons bien identifiées, peut être un parrainage, un accueil durable et bénévole, ou un maintien dans son lieu d'accueil.

En 2025, 30 enfants ont bénéficié de ce bilan, et 9 demandes d'adoption d'assistante familiale ont été évaluées en parallèle.

En 2025, 30 bilans médico-psycho-sociaux ont été menés (10 Hauts-de-Seine, 20 Yvelines) et 9 demandes d'adoption par des assistants familiaux ont fait l'objet d'une évaluation. Bien que le service ait été confronté au départ de psychologues, l'activité a été préservée grâce à une réorganisation interne et au concours des psychologues du service départemental des assistants familiaux des Yvelines.



© Gettyimages

Cette mobilisation a permis d'assurer la continuité du dispositif et de mettre à disposition des tutrices, des éléments d'analyse objectivés nécessaires au suivi des enfants.

Les adoptions réalisées

24 enfants ont été accueillis en vue de leur adoption dans des familles sur notre territoire :

- 3 enfants en provenance de l'étranger : 2 confiés à des familles adoptives des Hauts-de-Seine et 1 des Yvelines,
- 21 pupilles du Département (9 sur les Hauts-de-Seine et 12 sur les Yvelines) : 9 confiés à des familles adoptives des Hauts-de-Seine (dont 6 étaient les assistantes familiales de l'enfant) et 12 confiés à des familles adoptives des Yvelines (dont 3 étaient les assistantes familiales de l'enfant et 3 des familles d'un autre département).

Ces adoptions, qui avaient diminué de moitié entre 2020 (42) et 2021 (21), du fait du contexte sanitaire à l'international, sont remontées et sont stables par rapport à 2023 (29 adoptions).

Les adoptions internationales deviennent rares (12 en 2022, vs 7 en 2023, puis 8 en 2024, et 3 en 2025), les adoptions d'enfants Pupilles de l'État se maintiennent à un niveau stable comparativement à l'année passée, et ayant doublé par rapport à 2021 (12 adoptions).

Le travail mené par les services de l'Aide sociale à l'enfance dans le repérage du délaissement parental, en

lien avec la Commission d'examen de la situation et du statut des enfants confiés (CESSEC) continue à porter ses fruits et a permis à 52 enfants (20 Hauts-de-Seine et 32 Yvelines) d'entrer dans le statut protecteur de Pupille de l'État pour le seul motif du délaissement parental en 2025.

La Mission d'information et d'accompagnement des femmes accouchant dans le secret

Toute femme qui demande lors de son accouchement le secret de son identité peut bénéficier d'un accompagnement psychologique et social de la part du service interdépartemental. Cette mission est assurée par les correspondants départementaux du Conseil National d'Accès aux Origines Personnelles au sein du Service interdépartemental.

En 2025, le Service interdépartemental des agréments et des adoptions a été contacté concernant 14 situations d'accouchement dans le secret, parfois en amont de la naissance pour des entretiens préalables permettant d'informer la future mère des différentes possibilités de prise en charge si elle souhaitait garder l'enfant, ou des conséquences d'une décision d'accoucher dans le secret, pour elle et pour l'enfant. Elle est également invitée à laisser des éléments d'information à l'attention de l'enfant dans un recueil de renseignements versé au dossier de celui-ci.

Ces situations, qui requièrent une approche à la fois experte et profondément humaine, mobilisent fortement les travailleurs sociaux, dont l'accompagnement, fondé sur la bienveillance, la neutralité et la disponibilité, garantit la qualité du suivi et la protection des intérêts de la mère et de l'enfant.

En 2024, comme en 2023, ce sont 14 enfants qui sont nés dans le cadre d'un accouchement dans le secret (10 Hauts-de-Seine et 4 Yvelines). Tous ont été admis en qualité de pupille de l'État, à l'exception de 4 enfants pour lesquels leurs mères de naissance se sont retracées dans le délai légal de 2 mois et les ont reconnus.

L'accès aux origines

Les 4 psychologues du Service interdépartemental ont été mis à disposition pour accompagner, si elles le souhaitent, les personnes qui ont été adoptées et

viennent consulter leur dossier d'accès aux origines au Département. Elles ont accompagné 5 personnes en 2025 (4 Hauts-de-Seine et 1 Yvelines), contre 10 en 2022, et 18 en 2023, 14 en 2024.

Les perspectives

Le SIAA poursuit sa participation à la Commission d'Examen de la Situation et du Statut des Enfants Confiés (CESSEC) de chacun des deux départements. Cette instance consultative et interinstitutionnelle, au sein de laquelle siègent également des magistrats, a pour mission d'évaluer la situation des enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance en risque de délaissement parental afin de repérer les enfants dont le statut doit évoluer, vers celui de Pupille de l'État notamment. C'est un outil important dans l'appui aux services sociaux de territoire pour le repérage des enfants dont le statut doit être modifié pour correspondre à leur réalité de vie.

Au regard du parcours de vie de certains enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance, il apparaît indispensable d'interroger plus précocement leur projet de vie, afin de favoriser, lorsque cela est pertinent et conforme à l'intérêt supérieur de l'enfant, une entrée plus précoce dans le statut de pupille. Une telle anticipation permet de sécuriser leur parcours, de réduire les temps d'incertitude juridique et d'améliorer les modalités d'accompagnement vers un environnement stable et protecteur.

Le service est également mobilisé dans le travail mené avec le GIP France Enfance Protégée dans le cadre de la redéfinition et du déploiement de la nouvelle Base de Données Nationale de l'Adoption (BDNA), les deux Départements étant engagés en tant que territoires pilotes. Une partie des agents a déjà pu bénéficier d'actions de formation visant à s'approprier les fonctionnalités et les évolutions de cet outil renouvelé. L'objectif, à terme, est que l'ensemble des professionnels du service puisse disposer d'une information complète et homogène sur cette nouvelle base de données, afin d'assurer une utilisation optimale et une diffusion cohérente des informations auprès des partenaires et des candidats. Dans cette perspective, il est également envisagé d'intégrer une présentation de la BDNA dans les réunions d'information destinées aux futurs adoptants, afin de leur offrir une vision plus

claire de son rôle, de son fonctionnement et de ses implications dans le processus d'apparementement.

Depuis 2022, le Service interdépartemental assure la préparation juridique et administrative des dossiers pour les personnes adoptées Alto-séquanais souhaitant consulter leur dossier. Cette mission, particulièrement sensible, présente un fort enjeu juridique, dans la mesure où elle implique la vérification rigoureuse des pièces, le respect strict du cadre légal d'accès aux origines, ainsi que la garantie de la confidentialité et de la protection des données personnelles.

Les nombreux changements qui se sont opérés ces derniers mois au sein du service, ont permis de mettre en lumière la nécessité d'ouvrir davantage le SI2A vers l'extérieur et de valoriser sa pertinence dans le cadre d'un établissement public interdépartemental. Au-delà de son rôle opérationnel, ce service détient un potentiel fort pour devenir un acteur visible, identifié et légitime sur la scène départementale et interdépartementale dans le champ de la protection de l'enfance.

Plusieurs initiatives sont en cours permettant de constituer des temps forts structurants pour consolider l'ancrage territorial du service :

- Organisation d'actions lors de la Journée internationale des droits de l'enfant,
- Mise en place d'un séminaire ou d'une journée thématique annuelle sur l'adoption,
- Développement d'actions coconstruites avec les partenaires.



© GettyImages



© Alois Corona et Benjamin Van den Bossche, SYA, 2025.

Vues du diagnostic archéologique réalisé autour de la collégiale de Mantes-la-Jolie (Yvelines).

C. Le Syndicat mixte d'archéologie a poursuivi le développement et la valorisation de ses activités, notamment de recherche, dans un contexte de ralentissement des opérations d'aménagement

Le Syndicat mixte ouvert Seine et Yvelines Archéologie (SYA) a été créé en octobre 2023 afin d'exercer la compétence d'archéologie préventive pour le compte des Départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine. Opérateur habilité par arrêté ministériel, SYA s'est substitué à l'établissement public interdépartemental Yvelines / Hauts-de-Seine vers lequel avait été transférée cette compétence en août 2016. Conformément aux dispositions de ses statuts, SYA réalise les opérations d'archéologie préventive prescrites par l'État (diagnostics et fouilles préventives), contribue à la recherche scientifique, et met en œuvre toutes actions relatives à l'inventaire, la conservation et la valorisation du patrimoine archéologique.

Les effectifs du Syndicat

Depuis sa création, le Syndicat s'appuie sur 19 postes permanents, répartis de manière inégale entre trois services aux missions complémentaires et étroitement articulées. Cette organisation favorise une collaboration transversale, indispensable à la mise en œuvre des orientations portées par les deux Départements de tutelle. La diversité des métiers représentés constitue à cet égard un réel atout, en dotant SYA des compétences nécessaires à l'exercice de ses missions.

Au titre de l'exercice 2025, l'établissement totalise 16,6 équivalents temps plein (ETP), dont 92 % relèvent d'emplois permanents. Cette configuration traduit un recentrage marqué sur le noyau stable de la structure, malgré une diminution de 0,8 ETP par rapport à l'exercice précédent. Ce recul, de nature essentiellement conjoncturelle, doit être apprécié à l'aune de l'évolution des activités menées en 2025.

L'année a, en effet, été caractérisée par une diminution du nombre d'opérations de terrain, y compris des diagnostics. Cette situation s'explique, d'une part, par le tarissement des prescriptions émises par le service régional de l'Archéologie et, d'autre part, par le choix assumé de consacrer l'année 2025 à la rédaction des rapports consécutifs à deux fouilles préventives majeures : Poissy Centre d'entraînement et de formation du PSG (Poissy), et Saint-Cloud Musée du Grand Siècle (Hauts-de-Seine).

Archéologie préventive : une expertise et un engagement territorial

Dans un contexte marqué par le ralentissement des opérations d'aménagement, l'année 2025 confirme la capacité du Syndicat à s'adapter et à maintenir un haut niveau d'exigence scientifique.

Avec 22 prescriptions de diagnostic, réparties de manière relativement équilibrée entre les Yvelines (12) et les Hauts-de-Seine (10), l'année 2025 se caractérise par un niveau de prescription légèrement supérieur à celui de 2024, mais nettement inférieur à ceux observés avant 2023. Déjà perceptible l'an passé, la tendance à la baisse se confirme, que l'on s'intéresse au nombre de prescriptions ou aux surfaces concernées. Cette dynamique atone s'explique principalement par

la diminution du nombre de saisines adressées aux services instructeurs de la DRAC/SRA, révélatrice d'une conjoncture défavorable pour le secteur de l'aménagement.

Face à cette situation, le Syndicat a fait le choix de préserver pleinement sa capacité d'intervention et de se positionner comme partenaire privilégié des collectivités, en mettant ses compétences et ses ressources au service de projets locaux.

Les trois diagnostics réalisés en 2025 illustrent un savoir-faire reconnu en milieu urbain dense. Conçues sur mesure, les interventions ont permis de concilier précision scientifique, maîtrise des contraintes techniques et respect du cadre de vie des habitants. Le diagnostic conduit à Mantes-la-Jolie (Yvelines), aux abords de la collégiale Notre-Dame, témoigne de cette approche intégrée : préparation documentaire approfondie, stratégie d'intervention ciblée et résultats inédits ont permis d'optimiser l'opération tout en enrichissant la connaissance du patrimoine local. Par cette méthode, SYA accompagne concrètement les politiques de renouvellement urbain et contribue à inscrire l'aménagement dans une perspective patrimoniale durable.

Les fouilles préventives constituent un autre pilier structurant de l'activité. Bien que moins nombreuses, elles représentent un investissement scientifique majeur et un levier essentiel de valorisation. En 2025, les moyens humains mobilisés sur ce volet ont progressé de 5 %, traduisant l'engagement du Syndicat dans la production de connaissances approfondies. Les opérations d'envergure menées à Poissy et à Saint-Cloud ont donné lieu à la rédaction de rapports scientifiques appelés à nourrir publications, actions de médiation, et travaux de synthèse.

Par la qualité de ses interventions, sa capacité d'adaptation, et son engagement constant aux côtés des collectivités, le Syndicat confirme en 2025 sa place d'opérateur public de référence en archéologie préventive sur le territoire de l'ouest parisien.

La recherche : une ambition scientifique au service du territoire

Au-delà de ses missions opérationnelles dans le domaine de l'archéologie préventive, le Syndicat affirme, à travers le développement de ses activités de recherche,

une ambition scientifique structurée et inscrite dans le temps long, au service de la connaissance et de la valorisation du territoire interdépartemental.

En complément des interventions en lien direct avec l'aménagement, cette activité scientifique s'appuie non seulement sur les ressources de l'établissement, mais aussi sur les données issues des opérations conduites par les équipes de SYA.

En 2025, 410 journées ont été consacrées à la recherche, soit une progression de près de 73 % par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse significative s'explique notamment par l'élaboration, à l'été, d'un nouveau projet scientifique, approuvé par les instances du ministère de la Culture. Engagé pour cinq ans, ce document définit les axes et thématiques prioritaires d'investissement des référents scientifiques et formalise la stratégie scientifique du Syndicat.

Conçue en cohérence avec le potentiel documentaire disponible et les capacités financières de la structure, cette feuille de route doit encourager le développement de partenariats institutionnels et le décloisonnement disciplinaire. L'objectif est de favoriser la production de travaux articulés autour de la notion de territoire, en lien avec l'ancrage francilien de SYA.

Les efforts engagés produisent d'ores et déjà des résultats tangibles. Ils se traduisent par une présence accrue des agents du Syndicat dans les séminaires consacrés à l'actualité de la recherche et aux avancées méthodologiques. La visibilité de l'établissement s'en trouve renforcée, y compris à l'international, avec deux communications présentées à Ferrare et à Lyon : la pre-



© Caroline Kuhar, SYA, 2025.

Maquette illustrant la fouille d'un cimetière mérovingien.



© Pauline Balme SYA, 2025

Portes ouvertes organisées au cours du diagnostic réalisé à Mantes-la-Jolie.

mière proposait un bilan critique des sépultures mégalithiques yvelinoises ; la seconde présentait les résultats obtenus dans le cadre de la mission franco-arménienne à laquelle SYA est associé.

Collections et valorisation : transmettre et partager les connaissances archéologiques

En 2025, les actions menées dans le domaine des collections et de la valorisation se sont principalement concentrées sur la préparation d'une version réactualisée de l'exposition itinérante « Petit tour au Moyen Âge », destinée à circuler dans les établissements scolaires et culturels des deux départements. À cette occasion, seize panneaux thématiques ont été mis à jour à partir des données issues des fouilles les plus récentes. Les dispositifs ludiques et pédagogiques ont également été remaniés et une nouvelle maquette, illustrant la fouille d'un cimetière mérovingien, a été réalisée en interne.

Parmi les événements marquants de l'année, des portes ouvertes ont été organisées en marge du diagnostic de Mantes-la-Jolie, en collaboration avec les équipes du musée de l'Hôtel-Dieu, afin de présenter au public les découvertes archéologiques réalisées aux abords de la collégiale.

Au total, 45 projets pédagogiques ont été accompagnés au cours de l'année, touchant plus de 3 800 bénéficiaires, principalement des collégiens. Deux sessions de stages en entreprise ont également été organisées, en février et en juin, à destination d'élèves de troisième et de seconde. Comme chaque année, le Syndicat participe par ailleurs aux Journées européennes du patrimoine, en proposant à la fois des portes ouvertes de ses espaces de travail à Montigny-le-Bretonneux et des visites guidées du château de Chevreuse, site patrimonial yvelinois incontournable qui attire toujours un large public.

Dans un registre sensiblement différent, l'année 2025 a vu la mise en ligne d'un site internet entièrement

dédié à Seine et Yvelines Archéologie. Ce nouvel outil rassemble et harmonise les contenus autrefois dispersés entre les sites de l'EPI 78-92 et de l'ancien Service archéologique du département des Yvelines. Il intègre également des informations propres à la vie du Syndicat : présentation de la structure, publication des actes et actualités des opérations.

La refonte a été l'occasion de repenser le parcours utilisateur. Le site s'adresse à des publics variés : particuliers intéressés par le patrimoine archéologique local, enseignants à la recherche de contenus pédagogiques, aménageurs et professionnels en quête d'informations réglementaires ou opérationnelles. Afin de faciliter l'accès à l'information, un système de filtres par profil a été mis en place, permettant à chacun d'accéder rapidement aux contenus qui le concernent.

Bien que le site soit désormais accessible, un travail de révision et de complétude des contenus reste à mener. Les équipes poursuivront l'actualisation des notices de sites à partir des données scientifiques les plus récentes, ainsi que la mise en cohérence éditoriale de contenus antérieurs avec l'identité propre de SYA.

Concernant la gestion des collections, l'activité et l'accès au dépôt ont été temporairement perturbés à la suite de l'application d'une circulaire du ministère de la Culture relative à la prise en compte du risque amiante dans les collections anciennes. Des analyses ont toutefois pu être menées grâce au soutien de la Direction des bâtiments du Département des Yvelines, permettant de lever les doutes et de rouvrir le dépôt. Un protocole de dépoussiérage des collections les plus anciennes a néanmoins été mis en place, puis validé par la médecine du travail ainsi que par les services de prévention du CD 78 et du CIG.

Les nombreuses demandes de prêt pour études ou expositions ont ensuite pu être honorées ; leur nombre a d'ailleurs doublé par rapport à l'année précédente. Parmi celles-ci, une série d'objets remarquables a été prêtée au musée des Avelines de Saint-Cloud pour l'exposition Marie-Antoinette, une reine à Saint-Cloud, ainsi qu'à la forteresse royale de Chinon pour l'exposition Trésors royaux.

Une attention particulière a enfin été portée aux objets issus de la fouille de Saint-Cloud, afin de poursuivre le travail d'inventaire et la campagne photographique engagée. Ces opérations s'inscrivent à la fois dans le cadre des études en cours et dans la perspective de l'exposition qui prendra place dans l'enceinte du futur musée du Grand Siècle.

D. Les dépenses de l'EPI diminuent en lien avec la création des syndicats mixtes de l'archéologie ainsi que de la voirie

1. Les ressources humaines au 31 décembre 2025

L'effectif total de l'EPI au 31 décembre 2025 s'élevait à 22 agents, en diminution par rapport à l'année 2024, comme suite principalement à la création des syndicats mixtes de l'archéologie préventive et de la voirie.

Année	Archéologie		Adoption		Voirie		Total	
	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025
MAD 78	0	0	6	5	104	0	110	5
MAD 92	0	0	15	13	69	0	84	13
EPI	0	0	4	4	58	0	62	4
Total	0	0	25	22	231			

2. Le budget 2025 de l'EPI

Le budget de l'EPI en 2025 s'élevait à 1,55 M€.

EPI 78/92 : Versement Contributions 2025

Entité (Réel : fonct. + Invest.)	CD 78		CD 92		TOTAL		ECART	
	2024	2025	2024	2025	2024	2025	TOTAL	
Voirie	4 438 112		6 657 168		11 095 280		- 11 095 280	-100%
Moyens généraux	99 200		99 200		198 400		- 198 400	-100%
Adoption	94 080		141 120		235 200		- 235 200	-100%
Total 1 Contributions	4 631 392		6 897 488		11 528 880		- 11 528 880	-100%
Total 2 Cessions Citallios	1 286 266		1 929 399		3 215 665		- 3 215 665	-100%
Total 1+2	5 917 658		8 826 887		14 744 545		- 14 744 545	-100%

Contributions des Départements 78 et 92 en 2025 :

Les contributions des Départements n'ont pas été appelées en 2025 pour les raisons suivantes :

- Le transfert de l'activité voirie vers un syndicat mixte ouvert (SYV)
- Le financement de la totalité du fonctionnement de l'EPI (840K€) est assuré par la recette de FCTVA (1,856K€).

II. Les structures interdépartementales développent l'offre de services à destination des usagers et des territoires

Cette mutualisation des interventions concernent plusieurs secteurs divers, tels que l'aménagement (CITALLIOS), le financement de projets (Fonds de Solidarité Interdépartemental d'Investissement), le numérique (Seine et Yvelines Numérique), ainsi que l'innovation dans le domaine de l'environnement (Seine et Yvelines Environnement).



A. Malgré un contexte macroéconomique difficile, CITALLIOS confirme la solidité de son modèle basé sur l'accompagnement des collectivités locales et la diversification de ses activités :

Dans un contexte macroéconomique toujours difficile, en 2025, CITALLIOS a développé de nouveaux modes d'accompagnement des collectivités locales dans l'aménagement des territoires et a délivré les attendus convenus avec les élus sur les contrats d'études, de mandats et de concessions d'aménagement, tout en préservant son modèle économique et sa rentabilité financière.

L'économie en France, en 2025, a été marquée par une quasi-stagnation. Le faible taux de croissance

(inférieur à 1%) reflète une consommation atone et de faibles volumes d'investissements.

Le marché de l'immobilier, après plus de trois ans de recul, a légèrement repris, sous l'impulsion d'une relative stabilisation des prix et des taux d'intérêt. Cette reprise demeure toutefois mesurée entre une confiance fragile des ménages, les incertitudes économiques et la hausse des droits de mutation.

En parallèle, la dynamique des marchés d'initiative publique a été fortement impactée (ralentie) par les élections municipales de 2026. L'année 2025 pré-électorale situe le volume des consultations et prises de contrats à un niveau bien plus bas que la précédente (2019).

Dans ce contexte, CITALLIOS renouvelle ses performances opérationnelle et financière et dégage, pour la cinquième année consécutive, un résultat bénéficiaire au 31 décembre 2025.

En 2025, le nombre d'appels publics à la concurrence sur le marché de l'aménagement entrant dans le champ de compétence de CITALLIOS (concessions, AMI) s'est élevé à cinq, contre neuf en 2024. CITALLIOS a fait le choix de répondre à trois d'entre eux (Hauts de Seine, Essonne, Val d'Oise). Une consultation a été emportée par CITALLIOS (une concession multi-sites avec la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Va de Seine) et une gagnée début 2026 (Villeneuve-la-Garenne).

En 2025, les opérations qui ont contribué aux honoraires de CITALLIOS se répartissent comme suit :

- 16 prestations de services et études
- 21 opérations de concession d'aménagement
- 9 mandats
- 3 opérations menées en propre : aménagement hors concession, valorisation foncière.

Après une année 2024 de réduction des charges de fonctionnement, CITALLIOS a priorisé en 2025 la mise en œuvre des nouveaux modes d'intervention issus de sa stratégie de diversification à l'œuvre depuis plusieurs années, et le financement de son développement lié au caractère capitalistique des activités de promotion et d'aménagement hors concession.

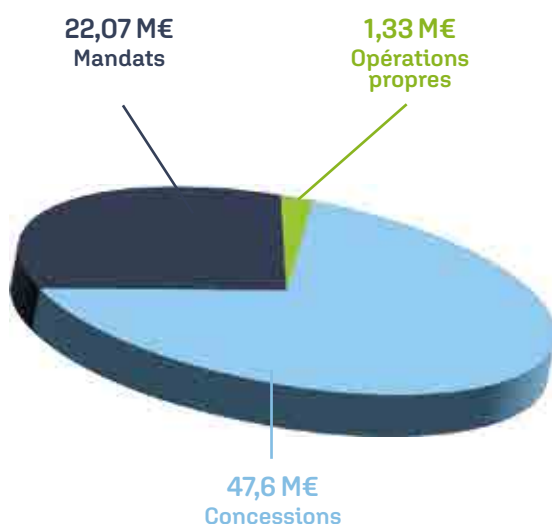
CITALLIOS a poursuivi sa stratégie en matière de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), avec l'atteinte de 89% des objectifs extra-financiers fixés début 2025 et la mise en place d'une trajectoire renouvelée d'ambitions extra-financières.

En 2025, les dépenses d'investissement réalisées pour l'ensemble des opérations confiées par les clients s'élèvent à 70,9 millions d'euros TTC.

Par activité, les dépenses d'investissement représentent

- 47,6 M€ pour les concessions
- 22 M€ pour les mandats
- 1,3 M€ pour les opérations d'aménagement hors concessions

Dépenses d'investissements 2025 en M€



Au titre de l'exercice 2025, dans un contexte peu porteur et une conjoncture économique toujours morose, CITALLIOS avait prévu au Budget un bénéfice avant impôts, intéressement et participation de 0,1M€. Ce bénéfice est atteint au 31 décembre 2025.

L'atteinte des objectifs fixés par le Conseil d'administration a été rendue possible grâce à la livraison des livrables convenus avec les élus dans des délais contraints, permettant ainsi de constater et de facturer les recettes de fonctionnement prévues au budget. À noter, le montant des revenus non récurrents (boni, marge, dividendes) continue de représenter un montant significatif des recettes (environ 20%). Parallèlement, les charges de fonctionnement ont fait l'objet d'un pilotage rigoureux, afin de garantir, tout au long de l'exercice, un niveau de dépenses strictement contenu dans les enveloppes budgétaires votées et compatible avec le niveau des recettes.

Ces événements conjugués ont permis à CITALLIOS de dégager en 2025 un résultat net après impôt bénéficiaire malgré une conjoncture défavorable.

B. La contribution au Fonds de Solidarité Interdépartemental d'Investissement (FS2I) n'a pas été renouvelée, cette année, dans le contexte financier contraint des départements

Les Départements sont des acteurs de premier ordre de l'investissement public local en Île-de-France. Depuis plusieurs décennies, ils investissent pour l'amélioration du cadre de vie et le développement de la région. Le fonds d'investissement est alimenté annuellement par tous les Départements membres, en fonction de leur capacité d'investissement et de leur niveau d'épargne nette.

Le fonds d'investissement s'appuie, depuis sa création au 1^{er} janvier 2019, sur un établissement public interdépartemental, créé par délibération des Conseils départementaux et doté de la personnalité juridique et de l'autonomie financière.

Le FS2I est administré par un conseil restreint, composé des sept présidents des Départements franciliens. Ce conseil prend ses décisions à l'unanimité.

Compte tenu de la chute des DMTO observée en 2023 puis en 2024, entraînant de très faibles niveaux d'épargne et le recours significatif à l'emprunt pour financer les investissements, les Présidents se sont accordés sur une suspension du fonds (aucune nouvelle contribution n'est venue alimenter le fonds en 2025) et sur une redistribution de la réserve à hauteur d'un montant de 7,9 M€.

C. Seine-et-Yvelines Numérique confirme son rôle d'opérateur public interdépartemental au service des collectivités des Hauts-de-Seine et des Yvelines, en proposant des solutions numériques concrètes, mutualisées et adaptées aux besoins des territoires

Créé en 2016, le Syndicat Mixte Ouvert (SMO) Seine-et-Yvelines Numérique accompagne la transformation numérique des collectivités des Yvelines et des Hauts-de-Seine, en lien avec les Départements, les intercommunalités et les communes. Il propose à ses adhérents des solutions dans des domaines clés : aménagement numérique, sûreté et sécurité, éducation et solidarités, territoires connectés, cybersécurité, dématérialisation et systèmes d'information.

En 2025, le syndicat a poursuivi le déploiement de services structurants. Dans le cadre du projet SITER, il a renouvelé le mur d'image et étendu le dispositif à de nouvelles zones dans les Yvelines, contribuant à améliorer les services de mobilité. Le développement du Très Haut Débit professionnel s'est également poursuivi, notamment avec GPS&O et l'UVSQ, afin de répondre aux besoins croissants en connectivité des acteurs publics.

L'activité mobilité s'est par ailleurs développée à travers une collaboration avec l'opérateur public «Seine Park», société publique locale portée par les villes de Clichy-la-Garenne et de Villeneuve-la-Garenne.

En complément, Seine-et-Yvelines Numérique a renforcé son accompagnement des collectivités dans la conduite de leurs projets numériques, notamment en matière de sûreté et de sécurité, de réseaux connectés et d'évolution des systèmes d'information.

Le syndicat intervient également dans le domaine éducatif, en accompagnant les communes dans l'aménagement des systèmes d'information des écoles et la maintenance des équipements numériques, afin de garantir la continuité de service et de bonnes conditions d'apprentissage.



IA, IoT, Cyber...de nouveaux leviers numériques au service des collectivités

Le syndicat a poursuivi le développement de ses actions d'accompagnement autour de nouveaux leviers numériques, en particulier en matière de cybersécurité, d'intelligence artificielle et de territoires connectés. Face à l'évolution des risques numériques et à l'émergence de nouveaux usages, Seine-et-Yvelines Numérique propose aux collectivités des actions de sensibilisation, de montée en compétence et d'identification de cas d'usage concrets, afin de favoriser l'adoption de pratiques sécurisées et maîtrisées : acculturation à l'usage professionnel IA, outil à assistance IA : chatboat IA, téléphonie à assistance IA, ...

Dans le prolongement de ces travaux, les initiatives autour des territoires connectés ont connu une accélération depuis 2024. À la suite du showroom présenté lors de l'Université des Mairies de l'Ouest Parisien (UMOP), qui a accueilli plus de 100 participants, le syndicat a engagé le déploiement des premières passerelles sur le territoire yvelinois et poursuivi les études de couverture à l'échelle du territoire. Cette dynamique a permis de franchir une nouvelle étape, en passant de la sensibilisation et de l'expérimentation à une phase opérationnelle de déploiement, notamment en partenariat avec le Syndicat de l'Eau et de l'Assainissement du Sud Yvelines (SEASY).

Ces dispositifs ouvrent des perspectives concrètes pour les collectivités, en matière de gestion énergétique des bâtiments, de suivi des consommations ou encore de pilotage des équipements publics.

SYN'Archives : un service structurant au service des collectivités

Parmi les projets majeurs portés par le syndicat, SYN'Archives occupe une place centrale. Ce système d'archivage électronique mutualisé, conçu à l'échelle interdépartementale, répond à une attente forte des collectivités : sécuriser, pérenniser et maîtriser l'archivage de leurs données. Après une phase de finalisation techniquement exigeante, la solution est aujourd'hui stabilisée et en cours de validation par les Archives départementales. Son ouverture au bloc communal est prévue d'ici la fin du premier semestre 2026.

SYN' Archives illustre pleinement l'ambition du syndicat : proposer des solutions publiques, souveraines et durables, au service de la transformation numérique des territoires.

La centrale d'achats diversifie ses adhérents

Depuis 2016, Seine-et-Yvelines Numérique propose à ses adhérents de bénéficier de conditions optimisées pour leurs achats numériques, en lien avec l'accompagnement en chefferie de projet assuré par le syndicat.

Dans un contexte de contraintes économiques pesant sur les collectivités, le volume global des commandes est en légère baisse. Toutefois, la centrale d'achat a poursuivi son développement en 2024 et 2025, en élargissant son périmètre à de nouveaux adhérents, tels que Vallée Sud Grand Paris, Versailles Habitat ou encore l'École nationale supérieure d'Arts et Métiers (ENSAM). Elle s'appuie par ailleurs sur un socle de donneurs d'ordre majeurs, parmi lesquels figurent les Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines, ainsi que les villes de Mantes-la-Jolie, Courbevoie, Nanterre et Trappes.

La vidéoprotection sur la voie publique

Pour répondre aux besoins de ses adhérents, Seine-et-Yvelines Numérique a poursuivi le déploiement de projets de vidéoprotection visant à sécuriser l'espace public, avec des solutions modulables adaptées en priorité au bloc communal.

Le SIVUCOP (Vermeuil-sur-Seine, Vernouillet) a ainsi confié au syndicat la réalisation d'un projet structurant. Le dispositif déployé à Carrières-sous-Poissy a, quant à lui, été inauguré en fin d'année.

Cette dynamique se poursuit avec de nouveaux projets significatifs engagés notamment pour les communes de Trappes, La Verrière et Limay.

Une collaboration entre syndicats numériques franciliens

L'année 2024 a marqué un tournant pour les finances des collectivités locales, affectées par la baisse des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) et la hausse des dépenses obligatoires.

Dans ce contexte, les syndicats numériques d'Île-de-France ont renforcé leur collaboration afin d'identifier de nouvelles pistes de mutualisation, dans une dynamique désormais structurée associant élus et directions générales.

Ce travail a permis de faire émerger des pistes concrètes de coopération, notamment autour de projets structurants tels que SYN'Archives ou encore les usages liés à l'intelligence artificielle.

Elle a également donné lieu à des échanges élargis avec les directions générales des départements concernés, permettant de confirmer l'intérêt partagé pour une approche coordonnée et mutualisée du développement des services numériques à l'échelle régionale.

D. Seine et Yvelines Environnement a développé son accompagnement destiné à anticiper les enjeux environnementaux et paysagers des projets d'aménagement des collectivités

Le Groupement d'intérêt Public (GIP) Seine et Yvelines Environnement (SYE) a été créé le 23 janvier 2018 par les Départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine pour offrir des solutions de compensation des atteintes à la biodiversité.

Seine et Yvelines Environnement accompagne les collectivités, maîtres d'ouvrage publics ou privés, dans l'anticipation des enjeux environnementaux et paysagers de leurs projets d'aménagement pour éviter, réduire et, si nécessaire, compenser les impacts environnementaux :

- dès la planification (PLUI & programmation), pour maîtriser l'empreinte écologique des projets de manière à éviter les impacts environnementaux ;
- à la réalisation des projets ;
- en accompagnement « amont » des projets, pour réduire les impacts ;

- par la prise en charge des mesures compensatoires des impacts résiduels, qui doivent être anticipées très tôt, sur des sites naturels sélectionnés par BIODIF pour conforter la trame verte et bleue du territoire impacté. Seine et Yvelines Environnement développe également son expertise en matière de transition écologique et de neutralité carbone.

En 2025, le GIP Seine et Yvelines Environnement, Opérateur Environnemental du Territoire, a accompagné l'EPI 78/92 sur trois projets écologiques :

- RD191 – Alignement des tilleuls aux Mesnuls.
- RD112 Gambais : Diagnostic naturaliste – Volet ERC [Eviter-réduire-compenser] en prévision de travaux de reprise de muret de soutènement de la route attenante à la rivière du Grappelin.
- RD983 – Busage Septeuil : Approfondissement des diagnostics faune-flore préalables aux travaux et cadrage du DCE technique.

Gestion écologique du Bois de la Cerqueuse - mesure d'accompagnement écologique liée à la RD191

Dans le cadre de la régénération de l'alignement de tilleuls de la RD191 aux Mesnuls, le GIP Seine & Yvelines Environnement assure cette année la gestion écologique du Bois de la Cerqueuse, espace naturel sensible de 2,4 hectares situé aux Bréviaires.

Cette action a vocation à compenser les impacts des aménagements de la RD191 sur les habitats de faune protégée — chiroptères, avifaune et insectes saproxyliques.



Restauration d'un mare forestière.

Le Plan de Gestion 2025-2054, finalisé en décembre 2025, fixe comme objectif la conduite progressive de cette chênaie-charmaie vers un état de haute naturalité, à travers :

- La mise en œuvre d'un îlot de sénescence en libre évolution
- La restauration d'une mare forestière
- Et l'aménagement d'une lisière étagée.

En 2025, 40 nichoirs et gîtes à chiroptères ont été installés aux abords de la RD191, un panneau pédagogique a été posé en lisière du bois, et les premières pontes de grenouilles agiles ont été observées sur la mare restaurée, témoignant d'une recolonisation rapide du site.

RD112 Gambais : Diagnostic écologiques en prévision de travaux de reprise de muret de soutènement de la route attenante à la rivière du Grappelin

En application de la séquence Eviter-réduire-compenser (ERC) les impacts éventuels sur la biodiversité, Seine et Yvelines Environnement a accompagné l'EPI 78/92 dans le cadre des travaux de réflexion du mur de soutènement le long du ru du Grappelin et de la RD 112 à Gambais (78).

L'objectif est de réaliser un diagnostic écologique du périmètre d'étude défini autour de ce mur de soutènement (environ 4 ha), et de définir les enjeux écologiques existants avant travaux. Cet état initial a porté sur une étude bibliographique complétée par des inventaires menés sur le terrain. Les enjeux écologiques sont évalués pour les compartiments suivants :

- Corridors écologiques (ZNIEFF, ENS, Sites Natura 2000) ;
- Flore et habitats naturels ;
- Avifaune (protocole des Indices Ponctuels d'Abondance) ;
- Entomofaune (dont protocole Suivi Temporel des Libellules) ;
- Amphibiens (protocole POPAmphibien « Communauté » v 2.1) ;
- Reptiles ;
- Chiroptères (gîtes potentiels) ;
- Habitats aquatiques ;
- Mollusques aquatiques ;
- Écrevisses ;
- Poissons.

@SeineetYvelinesEnvironnement



@BPSYE

Habitats naturels : cours d'eau (C2.C34), voile des cours d'eau (C3.52).

Cette évaluation se traduit sous la forme d'une carte des enjeux écologiques de la zone. Ceci permettra aux services de l'EPI de mettre en œuvre toutes les dispositions techniques et organisationnelles pour limiter les impacts des travaux.

RD983 – Busage Septeuil : Approfondissement des diagnostics faune-flore préalables aux travaux et cadrage du DCE technique

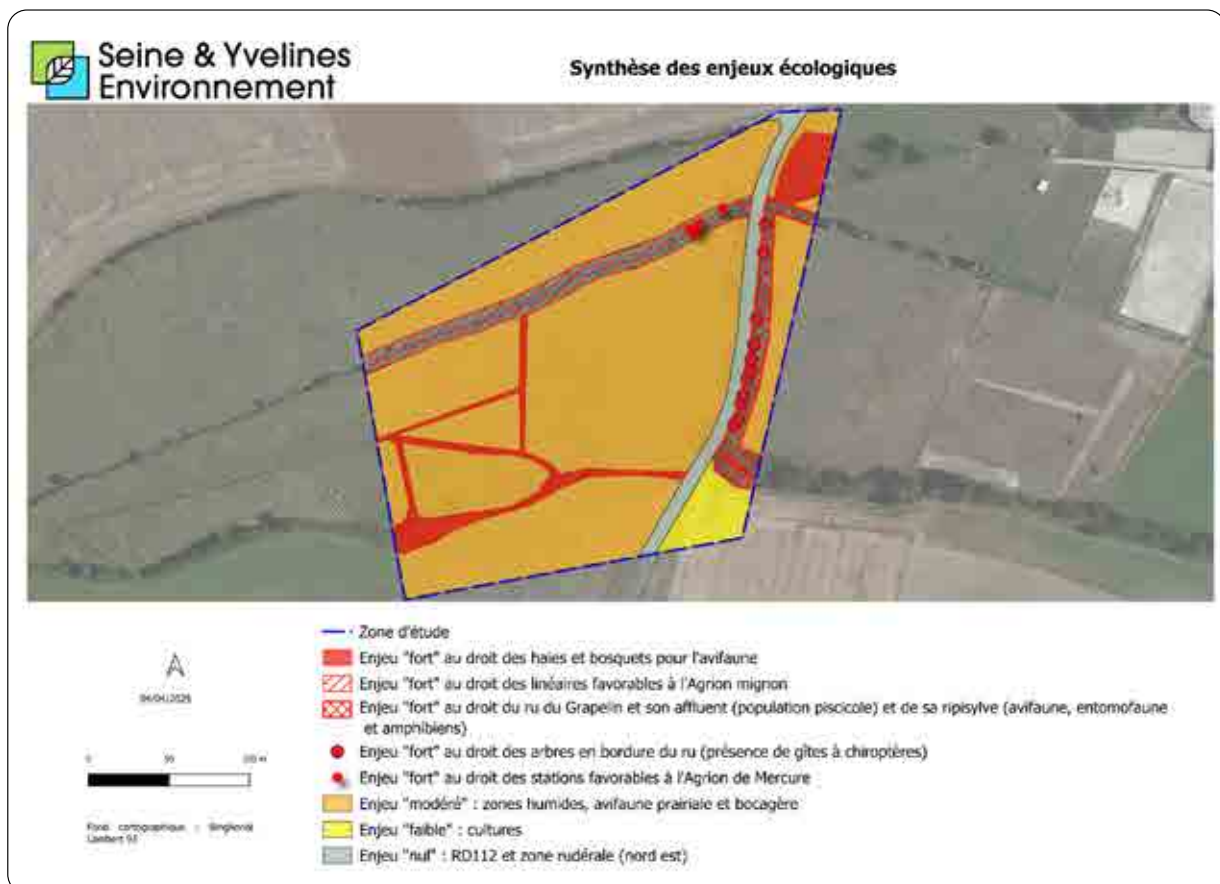
Dans le cadre de futurs travaux de remplacement de la buse métallique de franchissement de la RD 983, le « GIP Seine et Yvelines Environnement » a été missionné pour piloter des études sur 200 m du cours d'eau, la Vaucouleurs. Ce diagnostic s'inscrit dans le cadre d'une procédure au titre de la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA).

Ont été réalisés ou sont en cours de réalisation :

- Les cartographie des espèces envahissantes (EEE).
- L'inventaire écrevisses et mollusques et crustacés, inventaire piscicole (identification des frayères, définition de l'état hydromorphologique du cours d'eau).
- L'élaboration des préconisations réglementaires.
- Le contrôle qualité des livrables existants, ainsi que des pièces techniques du DCE, pour l'ajout de prescriptions écologiques dans le CCTP de travaux.



La Vaucouleurs en aval de la buse métallique.



III. Les convergences de politiques se sont poursuivies sur les politiques sociales et la commande publique

A. Les convergences initiées dans le domaine de la petite enfance, de l'autonomie et de l'insertion se sont développées

1. Le Service unifié des modes d'accueil de la petite enfance

Entrepris depuis plusieurs années, le rapprochement des services compétents des deux Départements en matière d'accueil de la petite enfance a permis une nouvelle fois en 2025 la consolidation d'actions et le lancement de projets spécifiques structurants.

Parmi les actions s'inscrivant dans une démarche d'amélioration continue des pratiques professionnelles, on citera notamment pour l'année 2025 :

- L'actualisation des référentiels métiers interdépartementaux d'agrément et de contrôle des établissements d'accueil de jeunes enfants (EAJE) et d'agrément et de suivi des assistants maternels, pour une mise à disposition, auprès des professionnels des

équipes dédiées des deux Départements, de professionnels de la petite enfance et des Communes. Ce travail a été particulièrement nécessaire cette année car il fallait prendre en compte les dernières évolutions réglementaires liées à la mise en œuvre du Service public de la petite enfance (SPPE). Ainsi, 2025 a été une année particulièrement tournée vers l'accompagnement des Communes avec notamment, dans le cadre de la mise en œuvre du SPPE, l'organisation de webinaires et la diffusion de supports d'informations divers.

- Les portails départementaux à destination des assistants maternels sont toujours déployés sur les deux Départements. Ils leur permettent de télédéclarer en ligne un certain nombre d'informations à destination des services départementaux et de renforcer l'attractivité de leur métier (géolocalisation, horaires d'accueil et disponibilités, projet d'accueil). Par ailleurs, ils permettent également aux parents de trouver l'assistant maternel répondant le mieux à leurs besoins. Des évolutions des portails sont attendues fin 2025/début 2026 pour la mise à disposition dématérialisée aux Communes des listes d'assistants maternels agréés.
- Le secteur de la petite enfance est toujours en tension et nécessite de renforcer l'attractivité des métiers. Ainsi, l'année 2025 a vu le déploiement effectif en année pleine des actions de sourcing et d'accompagnement des candidats au métier d'assistant maternel en lien avec les agences interdépartementales ActivitY et AutonomY : lancement d'un parcours d'information et d'accompagnement facultatif des candidats au métier d'assistant maternel de 350 heures, associant un socle de connaissances sur le développement de l'enfant, la contractualisation avec les parents, ou encore le renforcement de la maîtrise de la langue française. Il est à noter que ce dispositif particulièrement volontariste, mis en place dans les deux Départements, donnera lieu à une évaluation en 2026 pour en mesurer l'efficacité.



PMI de Nanterre. ©CD92/Julia Brechler

- Enfin, l'accompagnement des assistants maternels en exercice constituant une priorité départementale, un accompagnement professionnel allant au-delà du simple contrôle se poursuit et se renforce par des actions diverses concourant toutes à la professionnalisation du métier : partenariats avec les Relais Petite Enfance, diffusion de supports de type « fiches santé », etc.
- Au-delà des actions précitées, qui s'inscrivent dans une certaine forme de continuité, l'année 2025 a tout particulièrement été marquée par le déploiement ou la mise en chantier de projets innovants et structurants tels que le déploiement d'un dispositif d'évaluation de la qualité d'accueil en EAJE, le dispositif SAJESSES, anticipant la publication du référentiel réglementaire national d'évaluation de la qualité d'accueil. Ainsi, plusieurs EAJE ont d'ores et déjà bénéficié de cet accompagnement ambitieux au cours du dernier semestre 2025, qui a vocation à s'étendre en 2026. Un dispositif équivalent d'évaluation de la qualité d'accueil au domicile de l'assistant maternel ou en MAM (Maison d'Assistants Maternels) est d'ores et déjà en cours de construction au sein des deux Départements, dans un double objectif : proposer aux assistants maternels, recourant à l'auto-évaluation, un outil d'appropriation aisée avant échanges avec les équipes départementales, et construire un parcours départemental de renforcement continu de la qualité d'accueil.

2. Le Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) de Bécheville

Le Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) de Bécheville a ouvert en octobre 2021, sous l'impulsion des Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines afin d'apporter une offre supplémentaire pour les personnes adultes atteintes de troubles du spectre de l'autisme (TSA) et de troubles psychiques (TP). Sa gestion a été confiée à la Fondation des amis de l'atelier (FAA).

Composé de 116 places, réparties à 50 % entre les deux Départements, le FAM est situé aux Mureaux (78) au sein du Centre hospitalier intercommunal de Meulan-en-Yvelines-Les Mureaux (CHIMM).

Depuis son ouverture, l'établissement fait face à de nombreuses difficultés, notamment de recrutements (liées pour partie à l'implantation géographique de la

structure et à la tension sur les métiers du médico-social). Malgré les nombreux moyens mis en œuvre par les différents acteurs, les admissions de résidents ne sont pas aussi nombreuses que prévues. Ces difficultés de recrutement fragilisent la qualité de la prise en charge des résidents sur laquelle les deux Départements ont été interpellés.

C'est dans ce contexte complexe que le FAM a fait l'objet d'une inspection diligentée par l'IRAS (Inspection Régionale des Affaires Sociales) en février 2025.

À la suite de l'émission dans le rapport d'inspection de plusieurs injonctions, prescriptions et recommandations, des actions portant sur les aspects RH (recrutement, formation) et d'organisation (révision et approfondissement du règlement de fonctionnement) ont été mises en place.

Ainsi, l'évaluation de la Haute Autorité de Santé qui s'est tenue courant septembre 2025 au sein du FAM a permis d'objectiver une amélioration de la situation :

- Le cadre managérial de l'établissement est désormais stabilisé,
- Avec 34 recrutements en CDI réalisés entre janvier et octobre 2025, les effectifs se sont également consolidés et présentent un meilleur niveau de qualification qu'auparavant,
- L'amélioration de la situation des ressources humaines et l'apaisement global de la situation permettent d'envisager une reprise progressive des admissions sur les places restées vacantes. Sur ce point, le dialogue se poursuit entre le gestionnaire et les Autorités de Tarification et de Contrôle (ATC) sur la question de l'évolution de la capacité d'accueil de la structure.

3. Les convergences dans le domaine de l'autonomie

L'Agence AutonomY est un Groupement d'intérêt public créé en 2021 par les Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines pour répondre aux enjeux du vieillissement démographique de leur territoire et aux besoins liés à l'autonomie : une espérance de vie en progression et une volonté des seniors de continuer à vivre à domicile, et des personnes en situation de handicap en logement autonome accompagné, en lien avec leurs proches et dans leur environnement habituel ou ordinaire.

CHIFFRES CLÉS

- **Les seniors de 65 ans ou plus, des effectifs en progression dynamique :**

Hauts de Seine : 246 100 seniors, soit 15% de la population altoséquanaise.

Les 75 ans ou plus : sont 137 052 en 2025 et seront 158 495 en 2030, soit une croissance de +15,6 %. L'indice de vieillissement s'établit à 62 en 2023, légèrement supérieur à la moyenne régionale (59), et devrait progresser de 12 % d'ici 2030.

Yvelines : 237 200 seniors de 65 ans ou plus, soit 16 % de la population yvelinoise, dont 113 376 personnes de 75 ans ou plus (8 %). Les seniors passeront de 314 700 en 2019 à 402 230 en 2040. L'indice de vieillissement atteint 87,4 % en 2023 et dépassera 100 % vers 2030.

Les Hauts-de-Seine et les Yvelines sont et resteront les deux départements franciliens les plus vieillissants. Entre 2008 et 2040, le nombre de seniors va croître de +75 % ; à cette échéance, les seniors représenteront 21 % de la population totale et la part des 75 ans ou plus passera respectivement à 10 % et à 12 %.

- **Des seniors majoritairement en bonne santé et vivant à domicile :**

Dans les Hauts de Seine : 96,1% des 60 ans ou plus vivent à domicile (3% sont en EHPAD).

Le Département compte 48 958 personnes âgées en perte d'autonomie (Gir 4 - 1) dont 23 721 bénéficiaires de l'APA, soit 7% du total des 60 ans ou plus (moyenne nationale : 7%). APA Domicile : 58% contre 41,3% APA EHPAD et assimilés et 0,7% seulement en résidence autonomie. Dépenses APA : 78 665K€ dont 45 093K€ EHPAD et 33 206K€ APA Domicile.

Dans les Yvelines : 96,4 % des 60 ans ou plus vivent à domicile contre 2,5 % en EHPAD et 1,1 % en résidence autonomie.

Les Yvelines comptent 42 652 personnes âgées en perte d'autonomie (GIR 4-1) dont 21 109 bénéficiaires de l'APA, soit 7 % du total des 60 ans ou plus. APA Domicile : 59,7% contre 38,7% APA EHPAD et 1,5 % en résidence autonomie. Dépenses APA totales : 67 534 K€ dont 35 658 K€ APA EHPAD et 32 172 K€ APA Domicile.

- **Une capacité d'accueil en établissements spécialisés pour personnes âgées, plus forte dans les Hauts de Seine que dans les Yvelines :**

Le Département des Yvelines possède un taux d'équipement en places de 119 pour 1 000 personnes de 75 ans et plus, contre 135 pour le Département des Hauts-de-Seine, et 131 à l'échelle régionale (Insee, 2021). Il s'agit du Département avec le taux d'équipement le plus faible de la région. Néanmoins, les deux Départements doivent s'attendre à moyen terme à une augmentation

dynamique des effectifs des seniors en perte d'autonomie et des charges financières afférentes.

À échéance 2040 :

Hauts-de-Seine : 445 298 personnes âgées de 60 ans ou plus

dont 62 985 en perte d'autonomie (Gir 4 - 1) et 29 446 bénéficiaires de l'APA pour des dépenses totales APA prévisibles de 119 452K€, soit une augmentation de la charge financière de +52%.

Yvelines : 414 756 personnes âgées de 60 ans ou plus

dont 57 185 en perte d'autonomie (GIR 4-1) et 26 079 bénéficiaires de l'APA pour des dépenses APA totales prévisibles de 104 199 K€, soit une augmentation de la charge financière de +54,3%.

En créant en 2021 l'Agence Autonomy, les Départements ont voulu anticiper ces enjeux en donnant une impulsion nouvelle à leurs politiques de l'autonomie, en particulier centrées sur le domicile, structurées autour de trois axes stratégiques :

- Faire émerger les solutions de demain
- Faciliter le parcours de vie de la personne et transformer l'offre de services
- Renforcer l'attractivité des métiers du prendre soin.

Les principales missions de l'Agence

1) La transformation de l'offre médico-sociale

L'Agence AutonomY porte une ambition claire : garantir à chaque bénéficiaire un accompagnement adapté à sa situation, au bon moment de son parcours. Dans un contexte marqué par le vieillissement de la population, l'évolution des attentes des usagers et la réforme des services autonomie à domicile, l'Agence agit simultanément sur la structuration de l'offre et sur la qualité des réponses apportées aux personnes en perte d'autonomie et à leurs proches.

Son action s'organise autour de plusieurs leviers complémentaires : le pilotage de la prévention de la perte d'autonomie, le développement d'un bouquet de services coordonné (dont le Conseiller Autonomie, service innovant expérimenté depuis juin 2023), l'accompagnement des structures dans la montée en qualité et la transformation de leur offre, le soutien aux proches aidants, et la promotion de la bientraitance couplée au traitement des situations de maltraitance.

L'enjeu est de dépasser une réponse historiquement fragmentée pour construire un parcours fluide, lisible et sécurisé, de la prévention jusqu'au maintien à domicile.

Principales réalisations :

- **Favoriser le lien intergénérationnel** afin de lutter contre l'isolement social des seniors et lutter contre la précarité étudiante (OYES).
 - + de 5 700 visites et 12 000 appels effectués entre juillet et décembre 2025
 - 95 agents de convivialités recrutés et formés.
- **Prévenir la perte d'autonomie** via le pilotage CFPPA & la structuration de l'offre de prévention.
 - 217 actions financées par les CFPPA (102 dans les Yvelines et 115 dans les Hauts-de-Seine)
 - 44 790 bénéficiaires des actions de prévention (18 290 dans les Yvelines et 26 500 dans les Hauts-de-Seine)
 - Animation territoriale par les conseillères prévention de l'agence : 16 webinaires (8 pour

chaque département) et 365 professionnels participants (222 dans les Yvelines et 143 dans les Hauts-de-Seine).

• **Sécuriser le maintien à domicile via la téléassistance**

- Dans les Hauts de Seine :
 - Marché interdépartemental avec 4 communes (Châtenay-Malabry, Montrouge, Vanves, Bourg-la-Reine) ; 614 usagers couverts
 - Dispositifs communaux avec 23 communes subventionnées : 332 998,90 € de subventions ; 7 477 bénéficiaires couverts
- Dans les Yvelines :
 - Marché interdépartemental sur tout le territoire : 14 042 usagers.

• **Renforcer la qualité des SAAD** et accompagner la mise en œuvre de la réforme des SAD

- **La dotation qualité 2025 :**
 - Dans les Hauts de Seine : 59 SAAD bénéficiaires ; 6,2 M€ ; environ 80% des heures couvertes
 - Dans les Yvelines : 37 SAAD bénéficiaires ; 2,2M € ; environ 40% des heures couvertes
- **Contexte offre :**
 - Dans les Hauts de Seine : 23 SSIAD / environ 190 SAAD - 57% des futurs SAD mixtes (13 sur 23) adossés à un SAAD sous CPOM.
 - Dans les Yvelines : 25 SSIAD / environ 180 SAAD - 72% des futurs SAD mixtes (18 sur 25) adossés à un SAAD sous CPOM.

• **L'offre d'appui de l'agence :**

- Parcours « introduire et mettre en place une démarche QVCT » : 10 professionnels de 7 SAD participants dans les Yvelines ; 5 professionnels de 5 SAD dans les Hauts-de-Seine
- Journées QVCT : 58 professionnels de 18 SAD participants dans les Yvelines ; 57 professionnels de 26 SAD dans les Hauts-de-Seine
- Sensibilisation à l'IA : 6 professionnels de 6 SAD participants dans les Yvelines ; 11 professionnels de 11 SAD dans les Hauts-de-Seine
- Autres actions de sensibilisations : 29 professionnels de 14 SAD participants dans les Yvelines ; 52 professionnels de 29 SAD dans les Hauts-de-Seine

- Accompagnement individualisé à la réforme SAD : 8 structures accompagnées dans les Yvelines et 15 structures dans les Hauts-de-Seine
 - Accompagnement au projet de SAD mixte sur les aspects juridiques et organisationnels : 9 structures accompagnées dans les Yvelines et 8 structures dans les Hauts-de-Seine.
- **Lutter contre la maltraitance des majeurs vulnérables**
 - Situations de maltraitance reçues :
 - Dispositif MAVY (Maltraitance Adulte Vulnérable Yvelines) : 295 situations traitées (numéro 3977)
 - 47 situations hors numéro 3977
 - 10 GTP (groupes techniques pluridisciplinaires) menés.
 - **Mon Conseiller Autonomie** (service expérimental – coordination du parcours à domicile)
 - 8 conseillers autonomie recrutés (4 dans chaque département)
 - 370 yvelinois et 277 alto-séquanais en contact avec un conseiller : 140 usagers bénéficient d'un accompagnement 360 dans les Hauts-de-Seine et 277 dans les Yvelines.
 - **AMI national "Vieillesse en QPV"** – expérimentation Hauts d'Asnières (préfiguration 2025)
 - 1 expérimentation (seul Département pilote parmi 16 lauréats);
 - Quartier 11 730 habitants dont ~20% supérieur ou égal à 60 ans;
 - Préfiguration 2025 : 6 groupes de travail, 44 professionnels, 24 structures.
 - **Soutien aux aidants** : En 2025, l'Agence Autonomie a poursuivi, avec l'ARS, ses travaux sur le soutien aux proches aidants via deux axes : la diffusion de l'outil Centr'Aider auprès des professionnels, et le renforcement de la coordination avec les acteurs du répit (CRT, plateformes, jeunes aidants).
 - 341 offres référencées dans Centr'Aider;
 - 159 professionnels équipés d'une mallette Centr'Aider;
 - 2 événements de promotion soutenus : 100 professionnels (1 événement à Fontenay-aux-Roses et 1 à Neuilly)
 - Coordination engagée avec les CRT et poursuite des travaux avec les plateformes de répit.

2) La transformation numérique et l'innovation

Les missions de l'Agence consistent à accompagner les professionnels opérant dans le secteur des services à domicile, à développer de nouveaux services, à digitaliser les processus afin de fluidifier les parcours et à chercher des solutions innovantes pour mieux répondre aux besoins des bénéficiaires.

Face au vieillissement de la population, un enjeu démographique majeur, il est impératif de trouver dès maintenant des solutions organisationnelles, technologiques et économiques. L'innovation doit se déployer à tous les niveaux, y compris dans les pratiques professionnelles, en tirant parti des outils modernes, notamment en matière de partage d'informations.

Principales réalisations :

- **Poursuite du programme E-tonomy BOOST**, incubateur de solutions innovantes : en 2025, 4 nouvelles start-ups (adossées à l'IA) sont entrées dans le programme Boost 2025/26 :
 - Vitusosis, Finense, InTouch, Zyllo.
- **Innodom et Inno ESMS**, plateformes interactives d'ateliers à distance pour favoriser le lien social : proposant des activités mensuelles sur des thématiques telles que le bien-être, la culture, la stimulation cognitive et le divertissement. Un accès à Innodom est possible depuis 2025 via Mon Espace Autonomie.
 - 43 établissements Inno ESMS
 - Plus de 1200 seniors inscrits sur Innodom
 - Plus de 5000 participations aux ateliers
 - Environ 60 ateliers par mois sur les thématiques du bien-être, de la culture, de la stimulation cognitive et du divertissement.
- **Mon Espace Autonomie Bénéficiaire**
 - Enrichissement de l'annuaire avec 600 structures en plus, dans 14 catégories différentes
 - 200 comptes (Cahier de liaison numérique et dossier unique informatisé) créés
 - Publication d'un partenariat d'innovation pour un marché d'une durée de 9 ans : 6 groupes de travail.
- **Mise en place du projet ESMS numérique** avec CNSA et ARS : déploiement d'un DUI auprès des SAD

(obligatoire) et de son usage pour les bénéficiaires

- 48 SAD concernés
- 10 sessions de formations réalisées.

● **Projet Téléassistance avancée mutualisée** : Dans le cadre de la montée en compétences des Conseillers d'Assistance sur la TLA avancée, trois actions ont été menées. Une étude Qualimétrie, à vocation marketing, a permis de recueillir des retours qualitatifs via des interviews ciblées. Des ateliers de travail ont ensuite été organisés avec le SDIS pour analyser et améliorer le processus de gestion des urgences, dans un objectif d'efficacité des moyens déployés. Enfin, un partenariat d'innovation a été finalisé et fait l'objet d'un communiqué de presse : 6 groupes ont candidaté, et les travaux menés avec le SDIS 78 ont permis de concrétiser le POC.

3) L'adaptation des logements aux besoins de l'autonomie

- **Dynamique territoriale** : actions territoriales pour la promotion des solutions techniques et financières de l'adaptation du logement en faveur des PA-PH de leurs aidants et des professionnels de proximité
 - 68 actions de sensibilisation à destination des usagers (40 dans le 78 et 28 dans le 92). Pour 913 usagers sensibilisés (436 dans le 78 et 477 dans le 92, soit +57% par rapport à 2024)
 - 47 actions de sensibilisation à destination des professionnels (30 dans le 78 et 17 dans le 92). Pour 528 professionnels sensibilisés (367 dans le 78 et 161 dans le 92).
- **Informé, conseiller et orienter les usagers** :
 - 444 rendez-vous avec un ergothérapeute ou un conseiller habitat dans le 78.
- **Accompagnement individualisé à l'adaptation du logement** (dans le 78 uniquement)
 - 481 demandes éligibles reçues
 - 373 diagnostics habitat réalisés
 - 251 dossiers notifiés
 - 148 logements adaptés.

4) La professionnalisation du secteur

Dans un contexte de tension sur les métiers du prendre soin, l'Agence AutonomY déploie des actions de formations au plus près des territoires. Elle accom-



© Gettyimages

pagne la montée en compétences et l'évolution professionnelle des intervenants déjà en poste et des futurs professionnels du secteur.

- **Le conseil en évolution professionnelle (CEP)**
 - 276 salariés accompagnés dans les Yvelines ; 48 dans les Hauts-de-Seine.
- Animation d'un **catalogue de formations mutualisé** permettant de mobiliser les financements OPCO au profit des intervenants à domicile.
 - 511 salariés formés
 - 60 demandeurs d'emploi formés
 - Plus de 50 000 heures de formation.
- L'Agence AutonomY est également organisme de formation certifié Qualiopi : Dans ce cadre elle propose des parcours de formation :
 - Formation Simulateur de vieillissement
 - Formation pré-qualifiante Aide-Soignant
 - Formation pré-qualifiante Accompagnant éducatif et social
 - Parcours Introduire et mettre en place une démarche QVCT
 - Parcours Structurer la prévention des RPS et TMS dans une démarche QVCT
 - Parcours cadre éthique et bientraitance
 - Parcours Culture de la prévention
 - Parcours Responsable de secteur.
- Dans les Yvelines : 74 salariés formés et 10 238 heures de formation.
- Dans les Hauts-de-Seine : 64 salariés et 5 406 heures de formation.

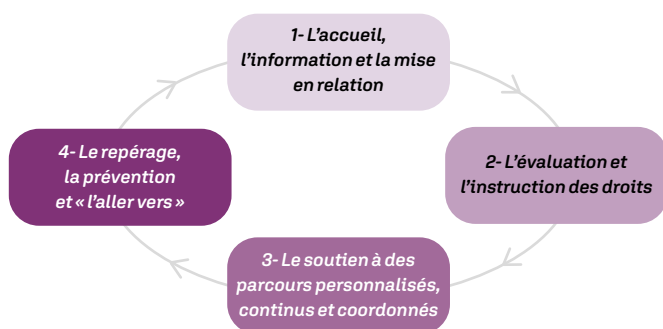
5) Le Service Public Départemental de l'Autonomie 78 et 92

L'année 2024 fut consacrée aux travaux de préfiguration des services publics de l'Autonomie (SPDA) des Hauts-

de Seine - Yvelines pilotés par leurs directions Autonomie et l'agence : animations d'ateliers thématiques avec la participation de plus de 200 acteurs locaux, élaboration et validation des deux feuilles de route par les copilotes et les membres des deux consortiums.

En 2025, comme le prévoit la « loi du 8 avril 2024 portant mesures pour bâtir la société du bien-vieillir et de l'autonomie », les deux Départements, avec l'appui de l'agence, ont installé leurs Conférences Territoriales de l'Autonomie (CTA), le 10 octobre pour les Hauts-de-Seine, et le 5 novembre pour les Yvelines. Présidées par les présidents des deux Départements, en partenariat avec les délégations départementales de l'Agence Régionale de la Santé (ARS), tous les membres sollicités ont pris part à cette démarche : Préfecture, Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA), Caisses de Sécurité sociale (CNAV, CAF, CPMA), Éducation nationale, France Travail, France services, Association des Maires et plusieurs communes et leurs CCAS...

Le programme SPDA 2025/2026 reprend plusieurs actions prioritaires de la feuille de route structurée autour des 4 missions du SPDA.



En janvier 2026, il est prévu le lancement opérationnel de la mise en œuvre des programmes d'actions 2025-2026 :

- Constitution de groupes projets et finalisation des fiches actions, 3 groupes en Yvelines et 6 dans les Hauts de Seine.
- Copilotage, planning des travaux par une équipe projet constituée des représentants des directions Autonomie, délégations départementales de l'ARS et de l'agence Autonomy.
- Le bilan des réalisations est prévu en novembre 2026 lors des prochaines réunions annuelles des CTA 78 et 92.

4. La convergence des politiques d'insertion

Les principales missions de l'Agence

L'agence interdépartementale d'insertion ActivitY poursuit son action en faveur de l'accès à l'emploi et de la lutte contre l'exclusion des publics les plus éloignés du marché du travail. Elle s'inscrit dans une gouvernance partenariale et déploie une intervention coordonnée avec l'ensemble des acteurs de l'insertion, de la formation et de l'emploi, dans une logique de complémentarité avec les dispositifs de droit commun portés par le Réseau pour l'Emploi (France Travail, les missions locales, la Région Île-de-France, etc.).

Premier groupement d'intérêt public (GIP) interdépartemental dédié à l'insertion professionnelle, ActivitY confirme son positionnement d'acteur structurant de l'écosystème de l'insertion sur les territoires des Yvelines et des Hauts-de-Seine.



À ce titre, ActivitY a pour missions de :

- Favoriser la remobilisation et la reprise d'activité des publics éloignés de l'emploi ;
- Valoriser les compétences des personnes accompagnées à travers des parcours de formation et de qualification ciblés ;
- Répondre aux besoins en main-d'œuvre des entreprises du territoire, par la promotion et la valorisation des métiers en tension.

Afin de réduire durablement la distance à l'emploi des publics les plus fragiles, ActivitY déploie des solutions opérationnelles et adaptées. Les emplois de transition, notamment les contrats aidés de type « Parcours emploi compétences », les clauses d'insertion dans les marchés publics ainsi que les opportunités offertes par les structures de l'insertion par l'activité économique constituent les principaux leviers de son action. En forte progression, ces dispositifs s'appuient sur un accompagnement renforcé et sur des mesures visant à lever les freins à l'employabilité, notamment en matière de mobilité ou de maîtrise de la langue.



« Emplois de transition » par l'opérateur ActivityY'. Le Département, en co-portage avec son opérateur ActivityY', développe des « emplois de transition ».

En 2025, ActivityY a renforcé par ailleurs son offre de services de « Pôles d'orientation », dans une logique de valorisation des métiers en tension, afin de soutenir l'attractivité des filières qui recrutent localement dans des emplois d'avenir.

L'année a également été marquée par le transfert du pôle métiers d'Autonomy, renforçant l'action en faveur de l'attractivité des métiers de l'aide à la personne et de l'accompagnement des entreprises du secteur.

Enfin, l'année 2025 a marqué pour l'agence la création de son activité en tant qu'organisme de formation. Cette nouvelle mission vient compléter et structurer l'offre de services proposée aux publics en insertion professionnelle, tout en renforçant la capacité de l'agence à répondre à leurs besoins en matière de développement et de valorisation des compétences.

Les chiffres clés 2025 Hauts-de-Seine & Yvelines

- 2 548 personnes ont participé à des actions de levée des freins, préparation à l'emploi, découverte des métiers & formations ;
- 1 314 personnes éloignées de l'emploi ont bénéficié d'un accompagnement professionnel renforcé et personnalisé ;
- 471 personnes ont été mises en relation directement avec des entreprises pourvoyeuses d'emploi (recrutements, immersions...).

Dans les deux Départements, ActivityY a apporté en 2025 son ingénierie de projet pour soutenir le déploie-

ment des contrats permettant aux allocataires du RSA, jeunes et chômeurs de longue durée, de bénéficier d'une remise en activité progressive associée à un accompagnement et à de la formation qualifiante :

- 3 823 personnes ont repris une activité grâce aux emplois de transition, passerelles vers les emplois durables :
 - 780 allocataires du RSA ont bénéficié d'un contrat en Parcours Emploi Compétences (PEC), développés au sein des services du Département, des communes, des établissements publics et des associations.
 - 1 418 salariés ont été recrutés grâce aux clauses d'insertion notamment dans les marchés des deux Départements pour un volume total de 816 375 heures de travail.
 - 1 625 personnes ont bénéficié d'un contrat dans les 82 Structures d'insertion par l'activité économique (IAE) soutenues par ActivityY dans les Yvelines et les Hauts-de-Seine.

Les deux Départements ont fait de la formation des personnes en insertion professionnelle un axe prioritaire de leur politique publique. À travers l'intervention de leur opérateur, ActivityY, chaque bénéficiaire engagé dans un parcours d'accompagnement ou dans un contrat de transition peut ainsi accéder à des dispositifs de montée en compétences débouchant sur une certification ou une qualification.

Cette orientation permet de conjuguer les objectifs de la politique d'insertion avec une réponse opérationnelle

aux besoins en main-d'œuvre identifiés sur les territoires de l'ouest francilien. Les parcours de formation déployés concernent notamment les secteurs du bâtiment et des travaux publics, de la sécurité, de l'aide à la personne ainsi que de l'hôtellerie-restauration.

Par ailleurs, ActivitY a renforcé en 2025 son offre de service de pôles d'orientation dont l'objectif est de pouvoir découvrir des métiers de différents secteurs d'activité, par des mises en situation dans des plateaux techniques reproduisant les conditions de travail, de l'immersion professionnelle ou bien de la réalité virtuelle. A l'issue de ce dispositif, les candidats sont orientés sur des formations afin d'acquérir les compétences nécessaires ou bien directement vers l'emploi. 1117 personnes ont pu explorer les métiers des secteurs de l'humain, du BTP, de la sécurité, du transport-logistique, de l'hôtellerie-restauration, du commerce ou de secteurs plus spécifiques comme celui des ascensoristes.

Des partenariats majeurs avec les employeurs publics et privés

Depuis sa création, ActivitY engage des partenariats avec de grands employeurs publics et privés afin de favoriser l'accès à un emploi durable des publics en insertion.

En 2025, dans le cadre des clauses d'insertion, ActivitY a contribué, aux côtés des partenaires, à plusieurs projets emblématiques, tels que la Ligne 18 du Grand Paris Express, le musée départemental du grand siècle à Saint-Cloud, les travaux d'aménagements des Espaces publics Michelet et du Parc de la Défense, la construction d'une cité éducative à Chanteloup-les-Vignes, le projet HAROPA Port à Conflans-Sainte-Honorine avec le développement d'une plateforme portuaire, le prolongement du tramway T13 porté par SNCF Réseau, la poursuite du projet EOLE/RERE pour l'extension jusqu'à Mantes-la-Jolie et la modernisation des gares des Mureaux et d'Épône-Mézières,... Des initiatives privées intégrant des clauses sociales ont également pu être accompagnées, telle que la construction des entrepôts IKEA à Limay.

ActivitY a poursuivi sa collaboration avec la RATP permettant d'accéder à des emplois de conducteur de bus ou d'agent de gare au sein de l'entreprise. D'autres partenariats ont permis à des Alto-séquanais ou des

Yvelinois d'accéder à des emplois de secteurs en tension comme la filière des ascensoristes, des techniciens en Data Center ... Au total, 471 personnes ont été mises en relation directement avec des entreprises pourvoyeuses d'emploi (recrutements, immersions...).

Le partenariat avec Paris La Défense a été reconduit pour renforcer l'application des clauses d'insertion dans les marchés de cet établissement public. Il a également été étendu à des communes comme Puteaux ou La Garenne Colombes.

En 2025, la politique des contrats aidés a pris une nouvelle dimension à l'échelle des deux Départements. Les Yvelines et les Hauts-de-Seine ont agi en tant qu'employeurs engagés en recrutant des allocataires du RSA au sein de leurs effectifs respectifs. La coopération avec la Société d'économie mixte C'MIDY, le Département des Yvelines et Sodexo s'est également poursuivie, visant le recrutement et la formation d'allocataires du RSA dans le cadre des contrats PEC.

À travers ses clubs d'entreprises Busin'ESS 78 et Busin'ESS 92, ActivitY accompagne également les entreprises, en particulier celles intervenant dans le champ de l'insertion par l'activité économique, dans la structuration de leurs démarches d'achats responsables et dans le développement de leurs activités.

Réunis chaque année à l'occasion d'une convention d'affaires, ces clubs fédèrent plus de 120 entreprises adhérentes, engagées en faveur de la création et du développement d'emplois inclusifs sur les territoires.

Une préoccupation grandissante pour les jeunes

Ces dernières années, la situation de l'emploi des jeunes en France a enregistré une dégradation notable, avec une hausse marquée du taux de chômage parmi les 15-24 ans. Selon les dernières données disponibles, le chômage des jeunes s'est sensiblement accentué, avec un taux qui dépasse largement celui observé au sein de l'ensemble de la population active et qui s'est rapproché des 20 % à la fin de 2025.

Cette tendance s'explique notamment par une conjoncture économique incertaine, une prudence accrue des recruteurs face aux perspectives de croissance, et la prévalence de formes d'emploi précaires affectant davantage les primo-entrants sur le marché

du travail. Cette situation soulève des enjeux sociaux et économiques importants, tant en termes d'intégration durable dans l'emploi, que de cohésion sociale, justifiant des réponses ciblées des politiques publiques et des acteurs de l'insertion professionnelle.

Soucieux de cette évolution, les Départements s'engagent à travers leur opérateur Activity' à proposer des premières réponses adaptées. Ainsi, 428 jeunes ont été accompagnés pour renforcer leur employabilité, découvrir différents métiers et se connecter avec les entreprises. Parmi eux, 158 ont bénéficié d'un accompagnement ciblé pour le développement des compétences et la levée des freins, 142 ont participé à des actions de découverte des métiers, et 128 ont été mis en relation avec des employeurs locaux à travers des immersions, stages et/ou job datings.

B. La mise en œuvre des actions issues du Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER) s'est poursuivie en 2025 :

Au cours de l'année 2025, la Direction de la Commande Publique Unifiée (DCPU) a poursuivi la déclinaison des actions issues du Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER) des Départements, adopté le 17 décembre 2021 et construit autour des quatre axes suivants :

- la proximité avec la dynamisation du tissu économique, la simplification des formalités administratives, l'accès à l'information et la réduction des délais de paiement ;
- la solidarité à travers le développement du caractère solidaire et responsable de l'achat, l'augmentation et la diversification des clauses d'insertion dans les marchés, des critères de promotion de la Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) des fournisseurs et la mise en place de marchés réservés auprès des opérateurs économiques qui emploient des travailleurs handicapés ou qui relèvent de l'économie sociale et solidaire ;
- une commande publique durable et décarbonée pour prendre en compte l'impact environnemental dans la définition des besoins, l'approche en coût

complet, l'insertion de clauses environnementales dans les marchés et la recherche d'actions visant à favoriser l'économie circulaire ;

- une commande publique efficiente qui renforce la professionnalisation de la fonction achat et développe les pratiques innovantes et performantes.

Des réunions fournisseurs ont été organisées pour répondre à l'objectif de proximité. Ainsi, le 6 février 2025, la 8ème réunion fournisseurs interdépartementale des Hauts-de-Seine et des Yvelines s'est déroulée dans la salle de l'Orangerie du Parc Départemental de Sceaux. Cette journée a permis aux 500 participants d'être informés, par les représentants des directions métiers des deux collectivités et de l'Établissement Public Interdépartemental, de la programmation des marchés relatifs aux bâtiments et aux mobilités des deux départements, ainsi que ceux portant sur les espaces verts, l'assainissement, et la qualité de l'eau dans les Hauts-de-Seine. Les participants ont également pu découvrir l'activité du nouveau Syndicat Mixte Ouvert Seine-et-Yvelines Voirie, ainsi que la stratégie d'insertion sociale portée par Activity', l'agence interdépartementale d'insertion.

Les actions relatives à l'axe de solidarité se sont poursuivies afin d'accroître l'impact social positif des marchés passés par les Départements. Les Départements ont ainsi augmenté la part de leurs marchés comportant une considération sociale à hauteur de 45% dans les Hauts-de-Seine et 48% dans les Yvelines, dépassant ainsi largement l'objectif de 30% fixé par le Plan National des Achats Durables (PNAD) pour 2025. Les clauses sociales insérées dans les marchés ont permis, grâce à l'intervention de l'agence interdépartementale Activity', la réalisation de 241 675 heures d'insertion dans les deux Départements à l'intention des bénéficiaires du RSA, demandeurs d'emploi de longue durée ou jeunes sans qualification.

La Direction de la Commande Publique a également poursuivi son action afin de répondre à l'objectif d'une commande publique durable et décarbonée. La diffusion du guide des considérations environnementales et la sensibilisation de l'ensemble des agents impliqués dans les processus d'achat font que 100% des marchés passés dans les deux Départements comportent désormais une clause ou un critère environnemental, et atteignent donc l'objectif fixé par le PNAD.

Afin de répondre à l'objectif d'une commande publique efficiente, une nouvelle session du parcours de renforcement des compétences des acheteurs a été mise en place avec l'aide du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT). Les acheteurs de la DCP suivent désormais un cycle complet de formation aux techniques d'achat suivants : le sourcing dans les marchés publics, la définition et la formalisation d'un plan d'actions achat, la négociation dans les marchés publics, la gestion de la relation fournisseurs, l'analyse et l'expression fonctionnelle du besoin et l'approche en coût global. Un guide du sourcing intégrant un questionnaire relatif à la détection de l'innovation a également été élaboré et diffusé.

Le 7 novembre 2025, les deux Départements ont reçu officiellement le label « *Relation Fournisseurs et Achats Responsables* » lors du Parcours national des achats responsables organisé au Ministère de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique.

Ce label, attribué à l'unanimité et sans réserve aux Départements pour la 2^{ème} fois consécutive, vise à distinguer les entreprises et entités publiques ayant démontré des relations durables et équilibrées avec leurs fournisseurs. Premier et seul label reconnu par l'État en matière d'achats responsables, il est remis pour une durée de trois ans à l'issue d'une évaluation reposant sur cinq domaines : l'engagement et la gouvernance de l'organisation dans une démarche d'achats responsables, les conditions de la qualité des relations fournisseurs, le respect des intérêts des fournisseurs, l'intégration de la responsabilité sociétale dans le processus achats, et l'impact des achats sur la compétitivité économique de l'écosystème. Son référentiel est élaboré à partir de la norme ISO 20400 « Achats Responsables ».

Cette obtention constitue la reconnaissance de la démarche de professionnalisation interne de la commande publique du Département et une garantie de la maturité de la fonction achat sur la base d'un référentiel exigeant, crédible et opposable, tant en interne, qu'à l'égard de nos fournisseurs, et ayant fait l'objet d'un audit indépendant.

La 11^{ème} Rencontre du Réseau des Acheteurs Publics des Hauts-de-Seine s'est réunie le 5 juin 2025 dans la salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville de Puteaux. Ce réseau regroupe les acheteurs juristes des

36 communes et des établissements publics territoriaux (EPT) de son territoire. Fondé en 2016, il a été étendu aux Yvelines en 2019. Il permet de mettre en relation les acheteurs qui peuvent ainsi échanger sur leurs problématiques communes et partagent leurs pratiques en termes de performance d'achat et de sécurité juridique. Après des interventions sur les marchés sans mise en concurrence et l'actualité juridique, cette rencontre a permis aux 80 acheteurs présents d'échanger dans le cadre de tables rondes sur les thématiques suivantes : l'optimisation des échanges avec les prestataires avant, pendant et après la procédure, l'utilisation par les acheteurs des marchés sans publicité ni mise en concurrence préalables, le traitement des offres anormalement basses dans un contexte économique défavorable.

Sur le plan des indicateurs d'activité, le montant des achats réalisés en 2025 s'élève à 458 M€ dont 299 M€ en investissement et 159 M€ en fonctionnement pour les Hauts-de-Seine et 284 M€ d'achats réalisés dont 176 M€ d'investissement et 108 M€ de fonctionnement pour les Yvelines.

218 marchés ont été notifiés dans les Hauts-de-Seine et 156 dans les Yvelines (hors marchés sans publicité ni mise en concurrence en raison de leur faible montant). Le nombre moyen d'offres déposées par consultation s'est élevé à 6,9 dans les Hauts-de-Seine et 4,4 dans les Yvelines traduisant ainsi l'attractivité des marchés passés par les Départements.









Établissement public interdépartemental
Yvelines / Hauts-de-Seine
www.epi78-92.fr

Département des Hauts-de-Seine
www.hauts-de-seine.fr

Département des Yvelines
www.yvelines.fr